



États financiers de

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020
(en dollars canadiens)



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada
Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Wallbridge Mining Company Limited

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Wallbridge Mining Company Limited (l'« entité »), qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020;
- les états du résultat net et du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(ci-après les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport des auditeurs.

Évaluation d'indices de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 2 e), 2 n) et 9 des états financiers. L'entité détient des actifs de prospection et d'évaluation d'une valeur de 264 310 279 \$. L'entité évalue s'il existe un indice de dépréciation. Les indices de dépréciation comprennent, sans s'y limiter, ce qui suit :

- La période pendant laquelle l'entité a le droit de prospecter dans la zone spécifique a expiré pendant cette période ou expirera dans un proche avenir, et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé;
- D'importantes dépenses de prospection et d'évaluation ultérieures de ressources minérales dans la zone spécifique ne sont ni prévues au budget, ni programmées;
- La prospection et l'évaluation de ressources minérales dans la zone spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités de ressources minérales commercialement viables et l'entité a décidé de cesser de telles activités dans la zone spécifique;
- Des données suffisantes existent pour indiquer que, bien qu'il soit probable qu'un développement dans la zone spécifique se poursuive, la valeur comptable de l'actif de prospection et d'évaluation ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité suite au développement réussi ou à la vente.

Dans les cas où il existe des indices de dépréciation, un test de dépréciation est nécessaire pour déterminer si la valeur comptable de l'actif de prospection et d'évaluation excède sa valeur recouvrable estimative.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation d'indices de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation constituait une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques importants d'anomalies significatives en raison de l'ampleur des actifs de prospection et d'évaluation. Cette question a été l'une des plus importantes en raison des difficultés à évaluer les résultats de nos procédures d'audit visant à évaluer la détermination par l'entité de la question de savoir si les facteurs, individuellement et collectivement, ont donné lieu à des indices de dépréciation.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit :

Nous avons évalué l'analyse des facteurs de l'entité figurant dans leur note de synthèse sur les indices de dépréciation en déterminant si les informations quantitatives et qualitatives de l'analyse étaient conformes aux autres éléments probants dans d'autres aspects de l'audit. Cela comprend ce qui suit :

- les informations contenues dans les communiqués de presse et les rapports de gestion de l'entité;
- d'autres éléments probants obtenus dans d'autres aspects de l'audit, y compris les estimations des ressources minérales et les communications internes à la direction et au conseil d'administration.



Nous avons évalué le statut du droit de prospector de l'entité en discutant avec la direction s'il est prévu que certains droits ne seront pas renouvelés et avons procédé à l'inspection des registres gouvernementaux.

Nous avons pris en considération les activités réalisées à ce jour dans chacune des zones où l'entité a un droit de prospector en comparant les dépenses réelles aux dépenses prévues au budget.

Nous avons comparé les dépenses réelles de l'entité pour 2021 avec les dépenses prévues au budget pour 2021 en vue d'évaluer la capacité de l'entité à établir un budget avec précision.

Nous avons évalué si d'importantes dépenses de prospection et d'évaluation ultérieures de ressources minérales dans chaque zone d'intérêt sont prévues ou suspendues en examinant les dépenses prévues au budget.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.



Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;



- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport des auditeurs, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport des auditeurs parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est David Denis Kerrigan Brownridge.

Toronto, Canada

Le 17 mars 2022

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

États de la situation financière
(en dollars canadiens)

31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

			(note 2b)
	Note	2021	2020
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		38 939 849 \$	85 049 725 \$
Titres négociables		115 317	842 643
Montants à recevoir	7	32 630 021	11 737 210
Acomptes et charges payées d'avance		433 140	182 210
		<u>72 118 327</u>	<u>97 811 788</u>
Trésorerie soumise à des restrictions	14	3 259 845	1 441 105
Montants à recevoir	7	-	10 525 248
Participation dans des entreprises associées	12	1 223 036	1 228 719
Actifs de prospection et d'évaluation	9	264 310 279	214 483 528
Immobilisations corporelles	10	9 179 141	7 266 428
		<u>350 090 628 \$</u>	<u>332 756 816 \$</u>
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	11	13 325 403 \$	9 729 050 \$
Passif au titre de la prime liée aux actions accréditives	13	-	20 000
Partie courante de la provision au titre du plan de fermeture	14	575 843	787 277
Partie courante des obligations locatives		97 152	126 380
		<u>13 998 398</u>	<u>10 662 707</u>
Obligations locatives		1 415	101 058
Provision au titre du plan de fermeture	14	2 618 276	2 956 712
Passif d'impôt différé	15	13 358 000	5 592 000
		<u>29 976 089</u>	<u>19 312 477</u>
Capitaux propres			
Capital social	16	391 532 268	373 479 125
Bons de souscription	16	129 500	2 764 441
Surplus d'apport	16	10 782 257	11 636 743
Déficit		(82 258 468)	(74 364 952)
Cumul des autres éléments du résultat global		(71 018)	(71 018)
Total des capitaux propres		<u>320 114 539</u>	<u>313 444 339</u>
Engagements et éventualités	17		
Événements postérieurs à la date de clôture	7, 9 g), 12 a) iii), 16 b), 18		
		<u>350 090 628 \$</u>	<u>332 756 816 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par le conseil :

« Alar Soever »

_____, administrateur

« Marz Kord »

_____, administrateur

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

États du résultat net et du résultat global
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

	Note	2021	2020
Autres charges (produits)			
Charges générales et administratives		4 072 550 \$	3 792 434 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	10	173 640	479 964
Produits d'intérêts		(423 080)	(776 700)
Perte sur la sortie d'immobilisations corporelles		-	24 913
Perte (profit) sur la vente de titres négociables		628 091	(34)
Perte latente (profit latent) sur les titres négociables		71 608	(42 643)
Provision au titre des coûts relatifs au plan de fermeture	14	-	2 676 646
Autres produits associés à la prime liée aux actions accréditives	13	(7 181 556)	(1 412 836)
Quote-part du résultat global attribuable à la participation dans des entreprises associées		5 683	285
Perte de valeur d'actifs de prospection et d'évaluation	9 j)	719 276	10 177 060
Coûts engagés à la résiliation d'un contrat	17 e)	854 376	-
Intérêts sur les obligations locatives		8 026	34 353
Rémunération fondée sur des actions	16	772 902	821 840
Perte (bénéfice) avant impôt sur le résultat		(298 484)	15 775 282
Charge d'impôt différé	15	8 192 000	4 079 000
Perte nette de l'exercice		7 893 516	19 854 282
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :			
Variation nette de la juste valeur du placement à long terme		-	(25 162)
Total du résultat global de l'exercice		7 893 516 \$	19 829 120 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires - de base et dilué		808 137 175	689 105 626
Perte nette par action - de base et diluée		0,01 \$	0,03 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

États des variations des capitaux propres
(en dollars canadiens)

31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

	Nombre d'actions	Capital social	Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
Solde au 31 décembre 2019	586 997 997	149 440 804 \$	422 226	8 033 385	(54 510 670)	(96 180)	103 289 565 \$
Émissions d'actions, déduction faite des frais d'émission d'actions	55 500 000	61 207 806	–	–	–	–	61 207 806
Actions émises en faveur des actionnaires de Balmoral	130 556 944	151 446 055	–	–	–	–	151 446 055
Bons de souscription de remplacement émis en faveur des détenteurs de bons de souscription de Balmoral (note 2 b))	–	–	3 943 971	–	–	–	3 943 971
Options sur actions de remplacement émises en faveur des détenteurs d'options sur actions de Balmoral	–	–	–	5 021 418	–	–	5 021 418
Réévaluation des options sur actions de remplacement émises en faveur des détenteurs d'options sur actions de Balmoral	–	–	–	203 480	–	–	203 480
Exercice de bons de souscription (note 2 b))	7 944 388	6 234 832	(1 731 256)	–	–	–	4 503 576
Exercice d'options sur actions	3 568 423	2 950 575	–	(1 750 147)	–	–	1 200 428
Acquisition d'actifs de prospection	3 071 000	1 386 740	–	–	–	–	1 386 740
Unités d'actions différées converties en actions	996 464	812 313	–	(812 313)	–	–	–
Bons de souscription émis aux fins de l'acquisition d'actifs de prospection	–	–	129 500	–	–	–	129 500
Rémunération fondée sur des actions	–	–	–	740 628	–	–	740 628
Unités d'actions différées attribuées	–	–	–	200 292	–	–	200 292
Placement à long terme – variation nette de la juste valeur	–	–	–	–	–	25 162	25 162
Perte nette	–	–	–	–	(19 854 282)	–	(19 854 282)
Solde au 31 décembre 2020 (note 2 b))	788 635 216	373 479 125 \$	2 764 441	11 636 743	(74 364 952)	(71 018)	313 444 339 \$
Actions accréditatives émises à l'occasion de l'appel public à l'épargne, déduction faite des frais d'émission d'actions	21 063 400	18 830 713	–	–	–	–	18 830 713
Prime liée aux actions accréditatives à l'occasion de l'appel public à l'épargne	–	(7 161 556)	–	–	–	–	(7 161 556)
Exercice de bons de souscription	3 585 938	4 148 156	(2 632 971)	–	–	–	1 515 185
Exercice d'options sur actions	475 000	83 860	–	(31 486)	–	–	52 374
Unités d'actions différées acquises et actions émises	4 249 837	2 083 810	–	(2 083 810)	–	–	–
Bons de souscription expirés	–	–	(1 970)	1 970	–	–	–
Rémunération fondée sur des actions	–	–	–	946 796	–	–	946 796
Unités d'actions différées attribuées	–	–	–	312 044	–	–	312 044
Actions émises en vertu d'une convention d'option relative à la prospection	106 500	68 160	–	–	–	–	68 160
Perte nette	–	–	–	–	(7 893 516)	–	(7 893 516)
Solde au 31 décembre 2021	818 115 891	391 532 268 \$	129 500	10 782 257	(82 258 468)	(71 018)	320 114 539 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

Tableaux des flux de trésorerie
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

	2021	2020
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Perte nette de l'exercice	(7 893 516) \$	(19 854 282) \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Charge d'impôt différé	8 192 000	4 079 000
Amortissement des immobilisations corporelles	173 640	479 964
Perte de valeur d'actifs de prospection et d'évaluation	719 276	10 177 060
Quote-part du résultat global attribuable à la participation dans des entreprises associées	5 683	285
Perte latente (profit latent) sur les titres négociables	71 608	(42 643)
Perte (profit) sur la vente de titres négociables	628 091	(34)
Perte sur la sortie d'immobilisations corporelles	–	24 913
Autres produits associés à la prime liée aux actions accréditives	(7 181 556)	(1 412 836)
Rémunération fondée sur des actions	772 902	821 840
Unités d'actions différées	251 419	172 795
Intérêts sur les obligations locatives	8 026	34 353
Provision au titre des coûts liés au plan de fermeture	–	2 676 646
Décassements liés au plan de fermeture	(549 870)	(1 721 416)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Montants à recevoir	701 773	(256 116)
Acomptes et charges payées d'avance	(250 930)	102 754
Créditeurs et charges à payer	1 801 085	(4 377 122)
	(2 550 369)	(9 094 839)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émission de capital social	20 010 230	63 825 000
Frais d'émission d'actions	(1 605 517)	(2 617 194)
Exercice d'options sur actions	52 374	1 200 428
Exercice de bons de souscription	1 515 185	4 503 576
Paieement au titre de la résiliation d'un contrat de location	–	(300 000)
Paieements de loyers	(136 898)	(796 529)
	19 835 374	65 815 281
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Dépenses liées aux actifs de prospection et d'évaluation	(66 707 840)	(32 438 692)
Produit tiré de la vente de placements	–	1 083 287
Crédits d'impôt reçus	9 757 202	–
Trésorerie soumise à des restrictions	(1 818 740)	–
Trésorerie acquise lors de l'acquisition de Balmoral	–	7 349 401
Coûts de transaction liés à l'acquisition de Balmoral	–	(1 326 437)
Produit tiré de la vente de titres négociables	215 127	–
Paieements au titre des options liées aux actifs de prospection et d'évaluation et recouvrements de coûts connexes	190 434	515 687
Acquisition de matériel, déduction faite du produit	(5 031 064)	(3 947 844)
	(63 394 881)	(28 764 598)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(46 109 876)	27 955 844
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	85 049 725	57 093 881
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	38 939 849 \$	85 049 725 \$
Sommaire des transactions hors trésorerie :		
Acquisition de Balmoral – actifs nets acquis (note 2 b), 8)	– \$	160 411 444 \$
Dépenses de prospection – variation des créditeurs et charges à payer	3 311 983	2 297 783
Recouvrements au titre de frais de prospection inclus dans les montants à recevoir	20 826 537	14 371 445
Dépenses de prospection – amortissement du matériel inscrit à l'actif	1 488 621	580 878
Produit de la vente de biens de prospection – actions reçues	–	800 000
Acquisition d'actifs de prospection – bons de souscription et actions émis	68 160	1 516 240
Immobilisations corporelles acquises aux termes de contrats de location	–	59 684
Acquisition d'immobilisations corporelles – variation des créditeurs et charges à payer	1 456 090	1 382 769
Rémunération fondée sur des actions incorporée au coût des actifs de prospection et d'évaluation	173 894	122 629
Règlement de débiteurs – actions reçues	–	107 104
Actifs de prospection et d'évaluation – actions reçues	187 500	–
Règlement de créditeurs au moyen d'unités d'actions différées	60 625	25 000

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

1. Nature des activités

Wallbridge Mining Company Limited (« Wallbridge » ou la « société ») est constituée en vertu des lois de l'Ontario et exerce des activités liées à l'acquisition, à la prospection, à la découverte, à la mise en valeur et à la production de métaux, plus particulièrement l'or, le cuivre, le nickel et les métaux du groupe du platine (« MGP »). Le siège social de la société est situé au 129 Fielding Road, Lively (Ontario) Canada.

La société se concentre actuellement sur l'exploration et la mise en valeur de sa propriété aurifère Fenelon Gold (« Fenelon Gold » ou la « propriété Fenelon Gold ») dans le nord-ouest du Québec. Wallbridge détient également des participations dans plusieurs propriétés de cuivre, de nickel et de MGP, y compris une participation de 100 % dans la propriété Grasset au Québec, une participation de 17,8 % dans Lonmin Canada Inc. (« Loncan »), qui est détenue à 100 % par le projet de nickel, de cuivre et de MGP de Denison, dans le sud-ouest de Sudbury, en Ontario.

Bien que la société n'ait aucune source de revenus, la direction estime qu'elle dispose de suffisamment de liquidités pour s'acquitter de ses obligations et financer les dépenses et charges administratives prévues pour au moins les douze prochains mois. La société devra recueillir des fonds dans l'avenir pour financer l'avancement de l'exploration et de la mise en valeur de la propriété Fenelon et pour s'acquitter de ses dépenses et charges administratives futures. Bien que la société ait réussi à mobiliser des fonds jusqu'à présent, comme en témoigne le produit du financement par capitaux propres obtenu en 2020, 2021 et 2022 (notes 16 et 18), rien ne garantit qu'un financement adéquat sera disponible dans l'avenir ou disponible à des conditions acceptables pour la société.

2. Principales méthodes comptables

a) Mode de présentation

Les présents états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») appliquées d'après l'hypothèse de la continuité d'exploitation, selon laquelle la société sera en mesure de respecter ses obligations et de poursuivre ses activités dans un avenir prévisible.

Les présents états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est de certains actifs et passifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur. Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans ces états financiers.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société. Le 22 janvier 2021, 2225080 Ontario Inc., une filiale entièrement détenue de la société, a été dissoute en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario.

Le 17 mars 2022, le conseil d'administration de la société a approuvé les états financiers aux 31 décembre 2021 et 2020 et pour les exercices clos à ces dates, et en a autorisé la publication.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

2. Principales méthodes comptables (suite)

b) Révision des chiffres de périodes antérieures

Au cours du deuxième trimestre, la société a noté qu'il y avait eu une erreur non significative dans le calcul des bons de souscription de remplacement émis à l'occasion de l'acquisition de Balmoral Resources Limited (« Balmoral ») (note 8) effectuée lors de l'exercice clos le 31 décembre 2020. L'erreur a donné lieu à une sous-estimation des actifs de prospection et d'évaluation ainsi que des capitaux propres de 3,6 millions de dollars au 31 décembre 2020. La société a corrigé cette erreur non significative en apportant un ajustement dans l'état de la situation financière et les notes afférentes aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 figurant dans les présents états financiers. Aucune modification découlant de cette erreur non significative n'a dû être apportée à l'état du résultat net et du résultat global ou au tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

c) Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités ayant des politiques financières et des politiques d'exploitation sur lesquelles la société est en mesure d'exercer une influence notable, mais non le contrôle. Il est présumé que la société exerce une influence notable lorsqu'elle détient entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une autre entité.

Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. La participation de la société comprend le goodwill et les autres ajustements du prix d'achat relevés lors de l'acquisition en fonction de la juste valeur des actifs acquis, et la participation est présentée déduction faite du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les états financiers englobent la quote-part de la société dans les produits, les charges et les variations des capitaux propres des entreprises associées, compte tenu des ajustements effectués pour harmoniser leurs méthodes comptables avec celles de la société et d'autres ajustements découlant de l'élimination des transactions intragroupe, depuis la date à laquelle cette dernière commence à exercer une influence notable jusqu'à la date à laquelle elle cesse de l'exercer. Lorsque la quote-part des pertes revenant à la société excède sa participation dans une entreprise associée, la valeur comptable de cette participation (y compris tout placement à long terme) est ramenée à zéro et l'excédent des pertes cesse d'être comptabilisé, sauf si la société a une obligation de verser ou a versé des paiements au nom de l'entreprise détenue. Le jugement doit être exercé pour déterminer la valeur comptable de l'investissement dans Loncan puisque la société exerce une influence notable et pour déterminer s'il y a eu dépréciation.

2. Principales méthodes comptables (suite)

d) Instruments financiers

i) Classement

La société classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti. La société détermine le classement des actifs financiers lors de la comptabilisation initiale. Le classement des instruments de créance est déterminé par le modèle économique qu'utilise la société pour gérer les actifs financiers et par les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces actifs. Les placements de la société dans des titres négociables qui sont détenus à des fins de transaction sont classés comme étant détenus à la juste valeur par le biais du résultat net. Dans le cas des autres instruments de capitaux propres, la société peut faire le choix irrévocable de désigner l'actif comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lors de la comptabilisation initiale. Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, sauf s'ils doivent être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (un dérivé ou un passif financier détenu à des fins de transaction) ou si la société a choisi de les évaluer à la juste valeur par le biais du résultat net. Le tableau qui suit présente le classement :

Actifs financiers/passifs financiers	Classement
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par le biais du résultat net
Trésorerie soumise à des restrictions	Juste valeur par le biais du résultat net
Montants à recevoir	Coût amorti
Titres négociables	Juste valeur par le biais du résultat net
Placement à long terme	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Créditeurs	Coût amorti

ii) Évaluation

Actifs et passifs financiers au coût amorti – Les actifs et passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée ou minorée des coûts de transaction, et sont ultérieurement comptabilisés au coût amorti, diminué des pertes de valeur.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net – Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur, et les coûts de transaction sont comptabilisés en charges à l'état du résultat net et du résultat global. Les profits latents et les pertes latentes résultant de la variation de la juste valeur sont inscrits à l'état du résultat net et du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – Les instruments de capitaux propres que la société a fait le choix irrévocable de classer comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Par la suite, ils sont évalués à la juste valeur, les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

2. Principales méthodes comptables (suite)

d) *Instruments financiers (suite)*

iii) Dépréciation des actifs financiers au coût amorti

La société comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues à l'égard des actifs financiers qui sont évalués au coût amorti. À chaque date de clôture, la société évalue la correction de valeur de l'actif financier à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit sur l'actif financier a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale.

e) *Actifs de prospection et d'évaluation*

Ces actifs sont liés aux droits miniers acquis et aux dépenses de prospection et d'évaluation inscrites à l'actif dans le cadre de projets qui en sont au stade de la prospection ou à l'étape précédant la mise en valeur.

Les dépenses de prospection et d'évaluation comprennent les coûts qui sont directement attribuables à l'acquisition, à l'arpentage, aux travaux géologiques, géochimiques et géophysiques, au forage d'exploration, à l'aménagement des zones de prospection souterraines, à l'entretien des terrains, à l'échantillonnage et à l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale. Les charges d'intérêts sur les emprunts contractés pour acquérir des actifs de prospection et d'évaluation sont inscrites à l'actif. Ces dépenses sont inscrites à l'actif jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction des réserves minérales d'un projet soient démontrées.

La société évalue s'il existe un indice de dépréciation. Les indices de dépréciation comprennent, sans s'y limiter, ce qui suit :

- i) La période pendant laquelle l'entité a le droit de prospecter dans la zone spécifique a expiré pendant cette période ou expirera dans un proche avenir, et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé;
- ii) D'importantes dépenses de prospection et d'évaluation ultérieures de ressources minérales dans la zone spécifique ne sont ni prévues au budget ni programmées;
- iii) La prospection et l'évaluation de ressources minérales dans la zone spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités de ressources minérales commercialement viables et l'entité a décidé de cesser de telles activités dans la zone spécifique;
- iv) Des données suffisantes existent pour indiquer que, bien qu'il soit probable qu'un développement dans la zone spécifique se poursuive, la valeur comptable de l'actif de prospection et d'évaluation ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité suite au développement réussi ou à la vente.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

2. Principales méthodes comptables (suite)

e) *Actifs de prospection et d'évaluation (suite)*

Dans les cas où il existe des indices de dépréciation, un test de dépréciation est nécessaire pour déterminer si la valeur comptable de l'actif de prospection et d'évaluation excède sa valeur recouvrable estimative. La valeur recouvrable estimative est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. S'il est déterminé que l'actif de prospection et d'évaluation s'est déprécié, il est ramené à la valeur recouvrable estimative.

f) *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon les modes et taux annuels suivants :

Actif	Mode	Taux
Bâtiments et ponts	Amortissement dégressif	5 % - 10 %
Véhicules et équipement	Amortissement dégressif	20 % - 30 %
Améliorations locatives	Amortissement dégressif	20 %

La direction examine les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement des immobilisations corporelles de la société à la clôture de chaque exercice et lorsque des événements et des circonstances indiquent qu'un tel examen devrait être effectué. Les modifications des durées d'utilité estimées, des valeurs résiduelles ou des méthodes d'amortissement résultant de cet examen sont comptabilisées de manière prospective.

À moins que la société ne soit raisonnablement certaine d'obtenir la propriété d'un bien loué à la fin de la durée du contrat de location, les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis de manière linéaire sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité estimée et la durée du contrat de location.

Une fois que la viabilité commerciale et la faisabilité technique d'un bien minier ont été établies et qu'une décision a été prise en ce qui concerne la mise en valeur, les coûts ne sont plus incorporés au coût des actifs de prospection et d'évaluation, l'actif est soumis à un test de dépréciation et les coûts non dépréciés sont transférés depuis les biens de prospection et d'évaluation vers les immobilisations corporelles. Les coûts associés au développement du projet sont incorporés au coût des immobilisations corporelles.

Chaque date de clôture, la société examine la valeur comptable de ses immobilisations corporelles afin de déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Si une telle dépréciation existe, une estimation de la valeur recouvrable de l'actif est établie.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

2. Principales méthodes comptables (suite)

f) *Immobilisations corporelles (suite)*

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de leur utilisation continue qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou unités génératrices de trésorerie (« UGT »). La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat net et du résultat global si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable.

g) *Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à des restrictions*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse et des dépôts bancaires qui peuvent être réglés sur demande ou dont l'échéance n'est pas ultérieure à 90 jours à compter de la date d'acquisition.

La trésorerie soumise à des restrictions, qui est classée dans les actifs non courants, est constituée de soldes de trésorerie affectés au soutien de lettres de crédit d'une durée de un an, octroyées aux termes de diverses ententes.

h) *Paiements fondés sur des actions*

La juste valeur des options sur actions, des unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées octroyées aux employés, aux dirigeants et aux administrateurs est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition graduelle des droits, le surplus d'apport étant augmenté du même montant. La juste valeur des options sur actions est déterminée à la date d'attribution au moyen du modèle d'établissement du prix des options de Black-Scholes. Les données d'évaluation comprennent le prix de l'action à la date d'évaluation, le prix d'exercice, la volatilité attendue, la durée de vie moyenne pondérée prévue, les dividendes attendus, le taux de renonciation prévu et le taux d'intérêt sans risque. Dans le cadre de l'acquisition graduelle des droits, la juste valeur de chaque tranche est comptabilisée sur sa période d'acquisition respectives.

Les unités d'actions restreintes et les unités d'actions différées sont évaluées à la juste valeur des actions à la date d'attribution et sont réglées en actions. Les autres paiements fondés sur des actions sont évalués à la juste valeur des biens ou services reçus. Dans les cas où des instruments de capitaux propres sont émis et où une partie ou la totalité des biens ou services reçus par la société en échange ne peut être identifiée spécifiquement, ces instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur du paiement fondé sur des actions.

2. Principales méthodes comptables (suite)

i) *Provision pour les coûts liés à la remise en état, à la réhabilitation et aux obligations environnementales*

Une obligation juridique ou implicite d'engager des coûts liés à la remise en état, à la réhabilitation et à l'environnement peut survenir lorsque la perturbation de l'environnement est causée par les activités de prospection, de mise en valeur ou de production continue liées à une participation dans un bien minier. Ces coûts découlant de la mise hors service de l'usine et d'autres travaux de préparation du site, actualisés à leur valeur actuelle nette, font l'objet d'une provision et sont inscrits à l'actif au début de chaque projet et inclus dans la valeur comptable de l'actif, dès que l'obligation d'engager ces coûts prend naissance.

Les taux d'actualisation destinés à refléter la valeur temps de l'argent sont spécifiques au passif. Ces coûts sont imputés au résultat net sur la durée de vie économique de l'actif correspondant par la voie d'un amortissement calculé selon la méthode des unités de production. Le passif correspondant est ajusté à chaque période pour tenir compte de la désactualisation et des modifications du taux d'actualisation actuel fondé sur le marché et du montant ou du calendrier des flux de trésorerie sous-jacents nécessaires pour régler l'obligation. La désactualisation est comptabilisée comme une charge financière.

j) *Impôt sur le résultat*

L'impôt sur le résultat se compose de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

La charge d'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé au titre du bénéfice imposable de l'exercice, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de la présentation de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporaires suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable, ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

2. Principales méthodes comptables (suite)

k) *Résultat par action*

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice (la perte) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. La société utilise la méthode du rachat d'actions pour calculer le bénéfice dilué par action. Le bénéfice dilué par action est calculé de la même manière que le bénéfice de base par action, mais le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est augmenté afin d'inclure les actions supplémentaires provenant de l'exercice présumé des options sur actions et des bons de souscription.

l) *Actions ordinaires accréditives*

La société finance une partie de ses activités de prospection par l'émission d'actions accréditives. La législation fiscale canadienne permet à une société d'émettre des instruments accréditifs qui font en sorte que la déduction fiscale relative aux dépenses admissibles engagées relativement aux ressources est réclamée par les investisseurs plutôt que par la société. Les actions ordinaires accréditives qui sont émises comprennent généralement une prime en raison des avantages fiscaux accordés à l'investisseur. Au moment de l'émission, la société estime la proportion du produit attribuable à la prime et aux actions ordinaires. La prime est estimée comme étant l'excédent du prix de souscription sur le cours de marché des actions et est comptabilisée comme un passif différé. La société comptabilise un montant proportionnel de la prime à l'état du résultat net et du résultat global à titre d'autres produits associés à la prime liée aux actions accréditives, ainsi qu'une réduction correspondante du passif différé au fur et à mesure que les dépenses admissibles à la déduction fiscale liée aux actions accréditives sont engagées.

m) *Contrats de location*

À la date de passation d'un contrat, la société doit apprécier si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant un certain temps moyennant une contrepartie. La société évalue si :

- le contrat implique l'utilisation d'un actif déterminé par mention explicite ou se trouve implicitement déterminé;
- elle a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien pendant toute la durée du contrat;
- elle a le droit de décider de l'utilisation du bien.

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location (c.-à-d. la date à laquelle le bien sous-jacent est prêt à être utilisé). Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et sont ajustés pour tenir compte de toute réévaluation des obligations locatives. Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation comprend le montant initial des obligations locatives comptabilisées, les coûts directs initiaux engagés et les paiements de loyers versés à la date de début du contrat de location ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

2. Principales méthodes comptables (suite)

m) Contrats de location (suite)

À moins que la société ait la certitude raisonnable d'obtenir la propriété du bien loué à la fin de la durée du bail, les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis de manière linéaire sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité estimée et la durée du contrat de location. Les actifs au titre du droit d'utilisation peuvent faire l'objet d'une perte de valeur.

À la date de début du contrat de location, la société comptabilise des obligations locatives évaluées à la valeur actuelle des paiements de loyers à effectuer sur la durée du contrat de location, établie en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être déterminé facilement, le taux d'emprunt marginal de la société. Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes, les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, les sommes que la société s'attend à payer au titre de garanties de valeur résiduelle et le prix d'exercice de toute option d'achat que la société a la certitude raisonnable d'exercer.

Après la date de début du contrat de location, le montant des obligations locatives est augmenté pour refléter les intérêts au titre de la désactualisation et il est réduit pour tenir compte des paiements de loyers effectués. En outre, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée s'il y a une modification, un changement dans la durée du contrat de location, un changement dans les paiements de loyers fixes ou un changement dans l'appréciation de la probabilité d'achat du bien loué.

La société a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour les contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins et qui ne contiennent pas d'option d'achat ou pour les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Les paiements de loyers aux termes de contrats de location à court terme et de contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur sont incorporés aux actifs de prospection et d'évaluation.

n) Jugements et estimations comptables importants

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs à la date des états financiers et les montants présentés des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience de la direction et d'autres facteurs, y compris des attentes quant aux événements futurs qui sont considérés comme raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

2. Principales méthodes comptables (suite)

n) Jugements et estimations comptables importants (suite)

Jugements importants lors de l'application des méthodes comptables

Les aspects à l'égard desquels la direction doit formuler des jugements importants lorsqu'elle applique les méthodes comptables de la société aux fins de la détermination des valeurs comptables comprennent les suivants, sans toutefois s'y limiter :

Détermination de la période de mise en valeur

La société fait preuve d'un jugement important lorsqu'elle détermine et évalue les critères qu'elle utilise pour déterminer si la faisabilité technique et la viabilité commerciale peuvent être démontrées.

Production commerciale

La détermination de la date à laquelle une mine atteint l'étape de la production commerciale est une question qui requiert un jugement important puisque l'inscription à l'actif de certains coûts cesse et la comptabilisation des produits et charges débute lorsque la production commerciale commence.

Dépréciation de biens de prospection et d'évaluation

La société est tenue d'exercer un certain jugement pour évaluer les indices de dépréciation des biens de prospection et d'évaluation. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer si le droit de prospection expirera dans un avenir rapproché ou s'il n'est pas prévu de le renouveler. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer que d'importantes dépenses de prospection et d'évaluation ultérieures des ressources minérales dans des zones spécifiques ne sont ni prévues au budget ni programmées. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer que la prospection et l'évaluation des ressources minérales dans des zones spécifiques n'ont pas mené à la découverte de quantités de ressources minérales commercialement viables et que la société va cesser ces activités. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer s'il y a des indications que la valeur comptable d'un bien de prospection et d'évaluation ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité par le développement réussi du projet ou la vente.

Regroupements d'entreprises

Le 22 octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à la norme IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (l'« IFRS 3 »), qui visent à clarifier si une transaction doit être comptabilisée comme une acquisition d'actifs ou comme une acquisition d'entreprise. Les modifications s'appliquent aux entreprises acquises au cours des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Elles comprennent le choix d'utiliser un test de concentration, qui consiste en une évaluation simplifiée qui donne lieu à une acquisition d'actifs si la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif brut se concentre dans un actif identifiable unique ou un groupe d'actifs identifiables similaires. Si un préparateur choisit de ne pas appliquer le test de concentration, ou si le test échoue, l'évaluation est alors axée sur l'existence d'un processus substantiel.

2. Principales méthodes comptables (suite)

n) Jugements et estimations comptables importants (suite)

Principales estimations et hypothèses comptables

Les aspects à l'égard desquels la direction doit formuler des estimations et des hypothèses comptables importantes aux fins de la détermination des valeurs comptables comprennent les suivants, sans toutefois s'y limiter :

Dépréciation d'immobilisations corporelles

L'exercice d'un jugement important est nécessaire pour déterminer la durée d'utilité et les valeurs résiduelles aux fins du calcul de l'amortissement des immobilisations corporelles, et rien ne garantit que les durées d'utilité et les valeurs résiduelles réelles ne différeront pas des hypothèses actuelles.

Dépréciation des biens de prospection et d'évaluation

Les hypothèses et les estimations de la direction concernant les flux de trésorerie futurs utilisées aux fins de l'évaluation de la dépréciation des biens de prospection et d'évaluation de la société sont assujetties à des risques et à des incertitudes, en particulier dans des conditions de marché où la volatilité est plus élevée, et peuvent être en partie ou en totalité indépendantes de la volonté de la société. S'il existe un indice de dépréciation ou que la faisabilité technique et la viabilité commerciale d'un bien de prospection et d'évaluation sont établies, la société procède à une estimation de la valeur recouvrable d'une UGT. La société estime la valeur recouvrable en fonction de la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité, en employant une méthode d'actualisation des flux de trésorerie et en tenant compte des hypothèses que formuleraient des intervenants du marché, à moins qu'un prix de marché fondé sur un achat récent ou une vente récente d'une mine ne soit disponible. Les flux de trésorerie concernent des périodes allant jusqu'à la date à laquelle l'exploitation minière devrait cesser, ce qui dépend d'un certain nombre de variables, notamment les réserves et ressources minérales récupérables, les plans d'agrandissement et les prix de vente prévus pour cette production.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

2. Principales méthodes comptables (suite)

n) Jugements et estimations comptables significatifs (suite)

Impôt sur le résultat et recouvrabilité des actifs d'impôt différé potentiels

Pour évaluer la probabilité de réalisation des actifs d'impôt comptabilisés, la direction établit des estimations relatives aux attentes en ce qui a trait à la réalisation d'un bénéfice imposable futur, aux opportunités de planification fiscale, au calendrier prévu des renversements des différences temporaires existantes et à la probabilité que les positions fiscales prises soient maintenues après examen par les autorités fiscales compétentes. Dans le cadre de ses évaluations, la direction accorde une plus grande pondération aux éléments positifs et négatifs qui peuvent être vérifiés objectivement. Les estimations du bénéfice imposable futur sont fondées sur les prévisions des flux de trésorerie liés à l'exploitation et sur l'application des lois fiscales en vigueur dans chaque juridiction. La société évalue si elle a la capacité de contrôler les opportunités de planification fiscale pertinentes, de même que si celles-ci sont réalisables et si la direction est en mesure de les mettre en œuvre. L'examen par les autorités fiscales compétentes est appuyé par des faits et des circonstances propres à la position fiscale pertinente qui sont examinés à la lumière de tous les éléments probants disponibles. Lorsque les lois et règlements fiscaux applicables ne sont pas clairs ou font l'objet d'interprétations diverses, il est raisonnablement possible que des modifications de ces estimations soient apportées et aient une incidence significative sur les montants des actifs d'impôt comptabilisés. En outre, des modifications futures des lois fiscales pourraient faire en sorte que la société soit incapable de réaliser les avantages fiscaux découlant des actifs d'impôt différé. La société réévalue les actifs d'impôt non comptabilisés chaque période de présentation de l'information financière.

Rémunération fondée sur des actions et bons de souscription

La direction détermine la juste valeur des paiements fondés sur des actions en recourant à des techniques d'évaluation fondées sur le marché. La juste valeur des attributions d'actions fondées sur le marché et sur la performance est déterminée à la date d'attribution à l'aide de techniques d'évaluation généralement reconnues. Des hypothèses sont formulées et un jugement est exercé afin d'appliquer les techniques d'évaluation. Ces hypothèses et ces jugements comprennent l'estimation de la volatilité future du cours de l'action, le rendement attendu des dividendes, les taux de rotation futurs des employés et les comportements futurs de ceux-ci en ce qui a trait à l'exercice des options sur actions, de même que le rendement futur de la société. Des calculs similaires sont effectués pour évaluer les bons de souscription. Ces jugements et ces hypothèses sont de par leur nature, incertains. Toute modification de ces hypothèses aura une incidence sur l'estimation de la juste valeur.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

2. Principales méthodes comptables (suite)

n) Jugements et estimations comptables significatifs (suite)

Provisions

La société peut à l'occasion faire l'objet de réclamations en droit, avec ou sans fondement. Ces réclamations peuvent commencer de manière informelle et aboutir à un règlement commercial ou peuvent évoluer vers un processus de résolution des litiges plus officiel. Les causes d'éventuelles réclamations futures ne peuvent être connues et peuvent découler, entre autres, des activités commerciales, des lois environnementales, de la volatilité du cours des actions ou du non-respect des obligations en matière de communication de l'information. Les frais de défense juridique ainsi que les coûts de règlement peuvent être substantiels, même dans le cas des réclamations non fondées. En raison de l'incertitude inhérente au processus de résolution de litiges et de différends, rien ne garantit que la résolution d'une procédure judiciaire ou d'un différend en particulier n'aura pas une incidence significative sur les flux de trésorerie, les résultats d'exploitation ou la situation financière futurs de la société.

La direction détermine quand la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie future de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation, à condition qu'une estimation raisonnable du montant de l'obligation puisse être établie. Les provisions pour les réclamations en droit, les plans de fermeture, les contrats déficitaires et les engagements sont comptabilisées selon les meilleures estimations des dépenses qui seront nécessaires pour éteindre l'obligation de la société. Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses qui seront nécessaires pour éteindre l'obligation. L'augmentation de la provision attribuable à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge d'intérêts.

Ressources minérales

La société a des ressources minérales mesurées, indiquées et présumées qui sont déterminées compte tenu d'informations compilées par des personnes qualifiées.

Les changements apportés aux estimations des ressources minérales mesurées, indiquées et présumées peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs de prospection et d'évaluation, les immobilisations corporelles, les provisions environnementales, la comptabilisation des montants d'impôts différés ainsi que l'épuisement et les amortissements.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

3. Récentes prises de position comptables

a) *IAS 16, Immobilisations corporelles*

L'IASB a publié une modification à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, afin qu'il soit interdit de déduire du coût d'une immobilisation corporelle les montants reçus de la vente d'éléments produits pendant la préparation de cette immobilisation en vue de son utilisation prévue. Les produits tirés de la vente et les coûts connexes doivent plutôt être comptabilisés en résultat net. La modification exigera des sociétés qu'elles fassent la distinction entre les coûts liés à la production et à la vente d'éléments avant que l'immobilisation corporelle ne soit prête à être utilisée et les coûts associés à la préparation de l'immobilisation corporelle en vue de son utilisation prévue. La modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022, l'application anticipée étant toutefois permise. La société ne prévoit pas que cette modification aura une incidence sur les états financiers.

b) *IAS 12, Impôts sur le résultat*

En septembre 2021, l'IAS 12 a été modifiée pour restreindre la portée de l'exemption relative à la comptabilisation pour qu'elle ne s'applique plus aux transactions qui, à la comptabilisation initiale, donnent lieu à une différence temporaire imposable et à une différence temporaire déductible d'un montant égal, comme les impôts différés sur les obligations locatives et les obligations de démantèlement. La modification est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et sera appliquée rétrospectivement. La société procédera à une évaluation de l'incidence de la modification sur ses états financiers avant l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

c) *IAS 1, Présentation des états financiers*

L'IASB a publié une modification à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, en vue de clarifier une des exigences concernant le classement d'un passif à titre de passif non courant, notamment l'exigence selon laquelle une entité doit avoir le droit de différer le règlement du passif pour au moins 12 mois après la date de clôture. La modification comprend les éléments suivants :

- elle précise que le droit d'une entité de différer le règlement doit exister à la date de clôture;
- elle clarifie que les intentions ou les attentes de la direction quant à la probabilité que l'entité exerce son droit de différer le règlement n'ont pas d'incidence sur le classement;
- elle clarifie la manière dont les conditions de prêt influent sur le classement;
- elle clarifie les exigences liées au classement des passifs qu'une entité réglera ou peut régler en émettant ses propres instruments de capitaux propres.

La société ne prévoit pas que cette modification aura une incidence sur les états financiers. La modification est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

4. Gestion du capital

La société considère que sa structure de capital est constituée du total des capitaux propres de 320 114 539 \$ au 31 décembre 2021 (313 444 339 \$ en 2020).

L'objectif de la société en matière de gestion du capital est de maintenir des niveaux de financement adéquats pour assurer la poursuite de ses activités de prospection et d'exploitation minières et de maintenir les fonctions générales et administratives nécessaires pour assurer la poursuite des activités d'exploitation.

La société investit tout le capital qu'elle n'utilise pas pour financer ses besoins immédiats au chapitre de l'exploitation dans des instruments financiers à court terme, liquides et hautement cotés, tels que la trésorerie et d'autres dépôts garantis à court terme, dont la totalité est maintenue auprès de diverses grandes banques à charte canadienne.

5. Facteurs de risque financiers

Un résumé de l'exposition de la société aux risques liés aux instruments financiers est présenté ci-dessous :

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux montants à recevoir, aux titres négociables et à la trésorerie soumise à des restrictions, et il résulte de la possibilité qu'une partie aux contrats ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles.

La société vérifie régulièrement la solvabilité de ses clients et de ses partenaires de coentreprise.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la société sont détenus auprès de grandes banques à charte canadiennes.

Au 31 décembre 2021, l'exposition de la société au risque de crédit correspondait à la valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des montants à recevoir et de la trésorerie soumise à des restrictions. Les montants à recevoir représentent en majeure partie des sommes à recevoir du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec pour la taxe de vente et les crédits d'impôt du Québec, et ils comportent un faible risque de crédit.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

5. Facteurs de risque financiers (suite)

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. Au 31 décembre 2021, la société disposait d'une trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de montants à recevoir de 71 569 870 \$ pour régler ses passifs courants de 13 998 398 \$.

c) Risque de marché

Risque lié aux prix des marchandises – Le risque lié aux prix des marchandises s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations du prix des marchandises.

Au 31 décembre 2021, la société n'était pas exposée au risque lié aux prix des marchandises.

Risque de change – Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours de change.

Au 31 décembre 2021, la société n'était pas exposée au risque de change.

Risque de taux d'intérêt – Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Au 31 décembre 2021, la société disposait d'un montant de 39 939 849 \$ en trésorerie et en équivalents de trésorerie. La société investit la trésorerie dans des comptes productifs d'intérêts ou des certificats de placement garantis maintenus auprès de grandes banques à charte canadiennes. Elle évalue périodiquement la qualité de ses placements auprès des banques et est satisfaite de la notation de crédit de celles-ci.

Au 31 décembre 2021, la trésorerie de la société était principalement détenue dans des comptes productifs d'intérêts ou des certificats de placement garantis. Une variation de 25 points de base du taux d'intérêt au 31 décembre 2021 entraînerait une variation d'environ 97 350 \$ du montant annualisé des intérêts gagnés par la société.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

6. Juste valeur des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont regroupés selon trois niveaux en fonction des données d'entrée importantes utilisées pour évaluer leur juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux suivants :

- Niveau 1 : cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : données d'entrée autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

Le niveau auquel l'actif ou le passif financier est classé est déterminé en fonction du niveau le plus bas des données d'entrée qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des montants à recevoir et des créiteurs et charges à payer avoisine la juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

Au 31 décembre 2021, la société détenait des placements dans Ready Set Gold Corp. et Goldseek Resources Inc. qui sont classés comme des titres négociables et qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net et classés au niveau 1 à un montant de 115 317 \$ (842 643 \$ au 31 décembre 2020).

Les obligations locatives de la société sont classées au niveau 2. Les justes valeurs des obligations locatives sont calculées au moyen des flux de trésorerie actualisés, en fonction du coût d'emprunt.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

7. Montants à recevoir

	2021	2020
Taxe de vente harmonisée et taxe de vente du Québec	1 721 809 \$	984 135 \$
Crédits d'impôt du Québec	30 566 507	20 638 369
Autres débiteurs	341 705	639 954
	32 630 021 \$	22 262 458 \$
Moins la partie courante des montants à recevoir	32 630 021	11 737 210
Montants à recevoir, partie à long terme	– \$	10 525 248 \$

La société a droit à des crédits d'impôt remboursables et à des crédits d'impôt pour les dépenses de prospection admissibles engagées au Québec. Du total des 30 566 507 \$ de crédits d'impôt du Québec de 2021, une tranche de 20 113 000 \$ se rapporte aux dépenses admissibles de 2021 engagées au Québec, une tranche de 9 829 337 \$, aux dépenses admissibles de 2020 engagées au Québec et une tranche de 624 170 \$, aux dépenses admissibles de 2019 engagées au Québec. Du total des 20 638 369 \$ de crédits d'impôt du Québec de 2020, une tranche de 10 525 248 \$ se rapportait aux dépenses admissibles de 2020 engagées au Québec, une tranche de 7 158 095 \$, aux dépenses admissibles de 2019 engagées au Québec et une tranche de 2 955 026 \$, aux dépenses admissibles de 2018 engagées au Québec.

8. Acquisition de Balmoral

Le 2 mars 2020, la société a conclu une convention d'arrangement avec Balmoral Resources Ltd. (« Balmoral ») selon laquelle Wallbridge a convenu d'acquérir la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Balmoral (les « actions de Balmoral »). Balmoral était une société de prospection cotée en bourse possédant divers biens de prospection en Ontario et au Québec, plus particulièrement les biens de prospection aux abords de Fenelon Gold qui, une fois l'arrangement conclu, ont fait passer l'étendue de Fenelon Gold de 10,5 km² à 85 km². L'acquisition a été conclue le 22 mai 2020. La société a acquis la totalité des actions de Balmoral au moyen de l'émission de 130 556 944 actions ordinaires. De plus, toutes les options sur actions de Balmoral qui étaient en cours ont été échangées contre des options sur actions de Wallbridge par application d'un ratio d'échange de 0,71 et leurs modalités sont demeurées les mêmes que celles des options sur actions de Balmoral. La totalité des bons de souscription de Balmoral qui étaient en cours avant la clôture de la transaction n'ont pas été échangés contre des bons de souscription équivalents de la société; ils sont restés en cours après la clôture de la transaction avec Balmoral et donnaient à leur porteur le droit de recevoir, à l'exercice d'un bon de souscription de Balmoral, 0,71 action ordinaire de la société à un prix d'exercice ajusté conformément au ratio d'échange, selon les modalités de la transaction. De plus, toutes les unités d'actions différées de Balmoral qui étaient en cours ont été réglées par un paiement en trésorerie de 225 783 \$ à la clôture de l'acquisition.

La société a déterminé que l'acquisition de Balmoral constitue une acquisition d'actifs et non un regroupement d'entreprises selon l'IFRS 3.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

8. Acquisition de Balmoral (suite)

La juste valeur à la date d'acquisition de la contrepartie d'achat transférée s'établit comme suit

Émission d'actions ordinaires	151 446 055 \$
Émission d'options sur actions et de bons de souscription de remplacement (note 2 b))	8 965 389
Coûts de transaction	1 326 437
Total de la contrepartie d'achat	161 737 881 \$

Les actions ordinaires émises ont été évaluées au cours de clôture des actions de Wallbridge le 22 mai 2020 à la TSX (1,16 \$).

La juste valeur des options sur actions et des bons de souscription de Balmoral a été calculée à l'aide du modèle d'évaluation des options Black-Scholes, à partir des hypothèses et des données d'entrée moyennes pondérées (note 2 b)) suivantes : i) durée prévue de 2,1 ans, ii) volatilité moyenne pondérée attendue de 103 %, iii) taux d'intérêt sans risque de 0,29 % et iv) cours de l'action de Balmoral de 0,81 \$. La société a comptabilisé une charge au titre des options sur actions de 203 480 \$ découlant de la réévaluation des options sur actions le 22 mai 2020 (note 16 b)).

Les résultats d'exploitation de Balmoral sont inclus pour la période allant du 23 mai 2020 au 31 décembre 2020.

Le 1^{er} novembre 2020, la société a réalisé une réorganisation interne aux termes de laquelle Balmoral a fusionné avec la société.

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX| **WM**

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

8. Acquisition de Balmoral (suite)

Wallbridge a réparti la contrepartie d'achat entre les actifs acquis et les passifs repris comme suit :

Actifs	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 349 401 \$
Montants à recevoir	1 718 718
Acomptes et charges payées d'avance	164 395
Immobilisations corporelles	566 191
Actifs de prospection et d'évaluation (note 2 b))	157 109 556
Total des actifs	166 908 261
Passifs	
Créditeurs et charges à payer	4 265 311
Partie courante des obligations locatives	193 377
Passif au titre de la prime liée aux actions accréditives	293 799
Provision au titre du plan de fermeture	100 000
Montant à payer au titre des contrats de location	317 893
Total des passifs	5 170 380
Actifs nets acquis	161 737 881 \$

9. Actifs de prospection et d'évaluation

Le tableau qui suit présente le total des dépenses de prospection et d'évaluation :

	Solde au 31 décembre 2020	Dépenses	Perte de valeur	Sortie/ Recouvrement	Solde au 31 décembre 2021
Fenelon a)	106 476 588 \$	66 341 343	–	(20 200 537)	152 617 394 \$
Martinière b)	28 022 654	2 409 053	–	–	30 431 707
Grasset c)	27 722 680	901 537	–	–	28 624 217
Detour East d)	14 082 918	561	–	–	14 083 479
Hwy 810 e)	4 412 159	16 367	–	–	4 428 526
Autres propriétés situées au Québec f)	16 675 477	1 494 729	–	(626 000)	17 544 206
Beschefer g)	1 105 000	6 123	–	(187 500)	923 623
Propriétés de Sudbury assujetties à des conventions de coentreprise d'exploration conclues avec Loncan h)	12 056 396	468 754	–	(182 891)	12 342 259
Autres propriétés situées à Sudbury i)	3 300 871	13 997	–	–	3 314 868
Autres propriétés situées en Ontario j)	628 785	90 491	(719 276)	–	–
	214 483 528 \$	71 742 955	(719 276)	(21 196 928)	264 310 279 \$

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX| **WM**

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

9. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

	Solde au 31 décembre 2019	Acquisitions ¹⁾	Dépenses	Perte de valeur	Sortie/ Recouvre- ment	Solde au 31 décembre 2020
Fenelon a)	30 950 891 \$	55 715 927	55 715 927	–	(14 371 445)	106 476 588 \$
Martinière b)	–	28 014 000	28 014 000	–	–	28 022 654
Grasset c)	–	27 627 000	27 627 000	–	–	27 722 680
Detour East d)	–	14 073 000	14 073 000	–	–	14 082 918
Hwy 810 e)	–	13 577 000	13 577 000	(9 165 924)	–	4 412 159
Autres propriétés situées au Québec f)	–	16 527 000	16 527 000	–	–	16 675 477
Beschefer g)	–	2 108 700	2 108 700	(1 009 935)	–	1 105 000
Propriétés de Sudbury assujetties à des conventions de coentreprise d'exploration conclues avec Loncan h)	12 048 999	–	–	–	(261 889)	12 056 396
Autres propriétés situées à Sudbury i)	3 282 411	–	–	–	–	3 300 871
Autres propriétés situées en Ontario j)	–	1 575 629	1 575 629	(1 201)	(1 053 798)	628 785
	46 282 301 \$	159 218 256	159 218 256	(10 177 060)	(15 687 132)	214 483 528 \$

¹⁾ Des acquisitions de 157 109 556 \$ ont été réalisées aux termes de la transaction avec Balmoral (note 8) et le montant de 2 108 700 \$ correspond à l'acquisition de Beschefer g). Les montants de l'acquisition pour Fenelon ont été corrigés compte tenu de l'erreur non significative présentée à la note 2 b).

Les dépenses de 2021 comprennent les salaires et avantages totalisant 7 324 174 \$ (4 695 266 \$ en 2020)

a) Fenelon, Québec

Le projet Fenelon est situé dans la région administrative Nord-du-Québec, environ 75 km à l'ouest-nord-ouest de la ville de Matagami, au Québec, Canada. En mai 2020, Wallbridge a acquis les propriétés entourant Fenelon Gold auprès de Balmoral. Wallbridge détient une participation indivise exclusive dans Fenelon, compte tenu des propriétés adjacentes nouvellement acquises, collectivement appelées Fenelon. Fenelon est assujettie à trois redevances distinctes équivalant à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 4 % sur la production future, le cas échéant, provenant de 19 claims et d'un bien loué et assujetti à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 0 % à 1 % sur la production future, le cas échéant, provenant des autres claims. Une partie de ces redevances est assortie de clauses de rachat.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

9. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

a) Fenelon, Québec (suite)

Les dépenses de 66 341 343 \$ pour 2021 comprennent des coûts de prospection de 64 678 829 \$, un amortissement des immobilisations corporelles de 1 488 621 \$ et une charge liée aux options sur actions de 173 894 \$. Le recouvrement de 20 200 537 \$ comprend des crédits d'impôt remboursables du Québec de 19 487 000 \$ liés aux dépenses de 2021 et des crédits d'impôt remboursables du Québec et des ajustements d'impôt découlant d'audits fiscaux des exercices antérieurs de 713 537 \$.

Les dépenses de 34 181 215 \$ pour 2020 comprennent des coûts de prospection de 33 478 068 \$, un amortissement d'immobilisations corporelles de 580 878 \$ et une charge liée aux options sur actions de 122 269 \$. Le recouvrement de 14 371 445 \$ est attribuable à des crédits d'impôt remboursables du Québec.

À la suite d'un placement privé réalisé le 2 décembre 2019, la société a convenu de ne pas vendre ni accorder de droits à des redevances supplémentaires ni de participations additionnelles visant la propriété Fenelon ou tout claim ou propriété adjacent à la propriété Fenelon tant et aussi longtemps que Kirkland Lake Gold Limited (« Kirkland ») détiendra des actions représentant au moins 7,5 % des actions émises et en circulation de la société. En date du 8 février 2022, Kirkland est devenue une filiale entièrement détenue de Mines Agnico Eagle Limitée.

b) Martinière (Québec)

Le projet Martinière est situé à environ 30 km à l'ouest de Fenelon et fait partie du portefeuille de propriétés sur le corridor aurifère Detour-Fenelon. La société détient une participation de 100 % dans la propriété Martinière.

La majeure partie de la propriété Martinière est assujettie à une redevance de 2 % calculée à la sortie de la fonderie qui sera payable lorsque la production commerciale commencera.

c) Grasset (Québec)

La société détient une participation de 100 % dans la propriété Grasset. La propriété Grasset est située immédiatement à l'est de la propriété Fenelon et lui est adjacente. Il n'y a pas de redevances sous-jacentes à la propriété Grasset.

d) Detour East (Québec)

La société détient une participation de 100 % dans la propriété Detour East, à l'exception de 18 claims qui sont détenus dans une coentreprise participative à raison de 63 % - 37 % dont la société est l'exploitant. La totalité de la propriété est assujettie à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 2 % payable à un ancien propriétaire, qui peut être rachetée en tout temps pour 1 000 000 \$ pour la première tranche de 50 % du droit à la redevance calculée à la sortie de la fonderie et 2 000 000 \$ pour le reste.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

9. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Le 23 novembre 2020, la société a conclu une convention d'option (la « convention d'option de Detour ») avec une filiale entièrement détenue de Kirkland. Selon les modalités de la convention d'option de Detour, la société a accordé à Kirkland l'option d'acquérir une participation indivise d'au plus 50 % dans Detour East en engageant des dépenses de 7 500 000 \$ sur cinq ans, moyennant un engagement obligatoire de 2 000 000 \$ pour les deux premières années (500 000 \$ avant le premier anniversaire et 1 500 000 \$ avant le deuxième anniversaire de la conclusion de la convention). Au 31 décembre 2021, Kirkland a respecté l'engagement obligatoire du premier anniversaire de 500 000 \$ et les dépenses excédentaires seront reportées sur l'engagement obligatoire du deuxième anniversaire, conformément à la convention d'option.

Durant la période visée par l'option, Kirkland aura le droit d'agir comme exploitant de Detour East. Lorsque les conditions de l'option de Detour East seront remplies, la société et Kirkland auront formé une coentreprise à l'égard de Detour East, Kirkland agissant comme exploitant. Lorsque la coentreprise sera établie, Kirkland aura le droit d'acquérir une participation supplémentaire de 25 % dans Detour East moyennant des dépenses supplémentaires de 27 500 000 \$ au cours des cinq premières années suivant l'établissement de la coentreprise. Lorsque Kirkland aura engagé des dépenses supplémentaires de 27 500 000 \$, Kirkland aura acquis une participation indivise de 75 % dans Detour East. Après que Kirkland aura acquis une participation indivise de 75 %, les fonds additionnels requis seront fournis par les coentrepreneurs en proportion de leur participation dans la coentreprise. Si la société ou Kirkland décide de ne pas financer un programme, sa participation dans la coentreprise sera diluée au prorata. Si la société ou Kirkland s'engage à financer un programme, mais ne fournit pas sa quote-part du financement, sa participation dans la coentreprise sera diluée à raison de trois fois le taux proportionnel.

e) Hwy 810 (Québec)

La société détient une participation de 100 % dans la propriété Hwy 810, qui est située à proximité de la mine d'or en production Casa Berardi, environ 70 kilomètres au sud du corridor aurifère Detour. La propriété a été acquise par jalonnement et elle n'est assujettie à aucune redevance ni autre charge.

Au 31 décembre 2020, la société a comptabilisé une perte de valeur de 9 165 924 \$ au titre de cette propriété après avoir décidé de ne pas renouveler certains claims faisant partie de la propriété Hwy 810. La valeur recouvrable estimée de la propriété s'établissait à 4 412 159 \$ au 31 décembre 2020.

f) Autres propriétés situées au Québec

La société détient une participation de 100 % dans la propriété N2, située au Québec. La propriété est assujettie à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 1 % à 5 % en faveur des anciens propriétaires qui sera payable lorsque la production commerciale commencera. Une partie de ces redevances est assortie de clauses de rachat.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

9. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

f) Autres propriétés situées au Québec (suite)

La société détient une participation de 100 % dans six propriétés situées dans le district nickélicifère du Lac Rocher au Québec (les « propriétés du Lac Rocher »). Les propriétés du Lac Rocher couvrent des intrusions mafiques et ultramafiques de la suite du Lac Rocher et font l'objet de travaux de prospection pour leur potentiel en nickel, cuivre, cobalt et éléments du groupe platine. Les propriétés du Lac Rocher ont été initialement acquises par jalonnement et elles ne sont donc pas assujetties au versement de redevances ni à des engagements auprès de tiers.

La société détient une participation de 100 % dans les propriétés Harri, Nantel et Jeremie, qui font toutes trois partie du corridor aurifère Detour. La propriété Jeremie est assujettie à trois redevances calculées à la sortie de la fonderie de 1 %.

Le 16 juin 2020, la société a conclu une convention d'option (la « convention Casault ») avec Exploration Midland inc. (« Midland ») visant l'acquisition d'une participation pouvant atteindre 65 % dans la propriété aurifère Casault et a versé un paiement initial de 100 000 \$ à la signature. Casault est adjacente aux propriétés aurifères Martinière et Detour East de Wallbridge. La convention Casault a été modifiée le 16 mars 2021. La société peut acquérir une participation indivise initiale de 50 % dans la propriété aurifère Casault en engageant des dépenses totalisant 5 millions de dollars et en versant des paiements en trésorerie totalisant 500 000 \$.

Au 31 décembre 2021, la société a engagé des dépenses de 1 441 965 \$ qui comprennent des frais d'administration de 10 % et a effectué un paiement en trésorerie de 110 000 \$ au plus tard le 30 juin 2021, conformément à la convention.

Les dépenses et paiements en trésorerie résiduels pour acquérir la participation indivise initiale de 50 % en vertu de la convention Casault s'établissent comme suit :

	Dépenses	Paiements en trésorerie
Au plus tard le 30 juin 2022	308 035 \$	110 000 \$
Au plus tard le 30 juin 2023	1 250 000	130 000
Au plus tard le 30 juin 2024	2 000 000	150 000
	3 558 035 \$	390 000 \$

Si ses dépenses sont inférieures au montant requis au cours d'une période donnée, la société peut choisir de verser à Midland un paiement en trésorerie d'un montant égal au manque à gagner aux fins du respect intégral de l'engagement en dépenses pour cette période.

Lors de l'obtention d'une participation de 50 % dans Casault à la clôture de la période visée par la première option, la société pourra porter à 65 % sa participation en engageant des dépenses supplémentaires de 6 millions de dollars sur une période de deux ans à compter de la date d'exercice de cette option

9. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

f) Autres propriétés situées au Québec (suite)

Si la société choisit de ne pas augmenter sa participation indivise aux termes de la deuxième option, les parties formeront alors une coentreprise aux fins de la gestion de la propriété aurifère Casault. La société demeurera l'exploitant de la coentreprise tant qu'elle détiendra une participation d'au moins 50 % dans la coentreprise ou qu'elle n'aura pas choisi de cesser d'agir à ce titre.

La propriété Casault est assujettie à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 1 %. Le détenteur des claims miniers a le droit de racheter la moitié de la redevance pour 1 000 000 \$ ou la totalité de la redevance pour 2 000 000 \$.

Le recouvrement de 626 000 \$ découle des crédits d'impôt remboursables liés aux dépenses de 2021.

g) Projet Beschefer (« Beschefer »)

Beschefer est une propriété aurifère au stade de la prospection située à environ 30 kilomètres au sud-ouest de Fenelon Gold.

Le 21 février 2020, la société a acquis certains claims liés à Beschefer pour 659 200 \$. Dans le cadre de la convention d'acquisition, la société doit engager des dépenses pouvant aller jusqu'à 600 000 \$ à l'égard d'autres propriétés appartenant au vendeur, à la discrétion de ce dernier, en échange du transfert d'une participation de 10 % dans les propriétés ainsi que d'un droit de premier refus en ce qui concerne l'achat de ces propriétés.

Le 17 mars 2020, la société a conclu une entente selon laquelle l'option de la société aux termes de l'entente de Beschefer a été réputée avoir été exercée après l'émission de 3 000 000 d'actions ordinaires et de 500 000 bons de souscription d'actions ordinaires exerçables au prix de 1,00 \$ par action ordinaire et échéant cinq ans après la date d'émission. La valeur des actions et des bons de souscription, soit 1 449 500 \$, a été comptabilisée au titre des coûts d'acquisition.

Le 26 février 2021, la société a conclu une convention d'option avec Goldseek Resources Inc. (« Goldseek ») visant l'obtention par Goldseek d'une participation à 100 % dans la propriété Beschefer. Goldseek peut exercer son option en engageant des dépenses totales et en émettant des actions dans Goldseek sur une période de quatre ans, comme suit :

	Dépenses	Actions ordinaires à être émises
À l'exécution de la convention	– \$	750 000
Au plus tard le 26 février 2022	500 000	750 000
Au plus tard le 26 février 2023	750 000	750 000
Au plus tard le 26 février 2025	1 750 000	2 033 672
	3 000 000 \$	4 283 672

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

9. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

g) **Projet Beschefer (« Beschefer ») (suite)**

Le 9 mars 2021, la société a reçu 750 000 actions ordinaires de Goldseek d'une juste valeur de 187 500 \$. Conformément à la méthode comptable de la société, le montant lié aux actions a été crédité aux dépenses de prospection et d'évaluation connexes. La société ne comptabilise pas les dépenses engagées par Goldseek.

Au 31 décembre 2021, Goldseek a respecté l'engagement obligatoire du premier anniversaire de 500 000 \$ et les dépenses excédentaires seront reportées sur l'engagement obligatoire du deuxième anniversaire, conformément à la convention d'option. La société a reçu 750 000 actions de Goldseek en février 2022.

Goldseek pourrait accélérer ses dépenses et l'option sera exercée réellement lorsqu'elle aura engagé les dépenses totalisant 3 000 000 \$ et aura émis 4 283 672 actions ordinaires.

La propriété de Beschefer est assujettie à une redevance de 1 % et de 2 % calculée à la sortie de la fonderie sur la production commerciale future, le cas échéant.

Au 31 décembre 2020, la société a comptabilisé une perte de valeur de 1 009 935 \$ au titre de la propriété Beschefer compte tenu de la valeur recouvrable estimée de 1 105 000 \$. La société ne prévoyait pas engager de nouvelles dépenses de prospection à l'égard de la propriété.

h) **Propriétés de Sudbury assujetties à des conventions de coentreprise d'exploration conclues avec Loncan**

La société a conclu avec Loncan des conventions de coentreprise d'exploration, qui visent 30 propriétés situées dans la région de Sudbury, en Ontario : la convention de coentreprise relative à Sudbury Camp (la « coentreprise Sudbury Camp ») et les conventions de coentreprise relatives à la coentreprise North Range (la « coentreprise North Range ») et les conventions de modification y afférentes portant sur les propriétés Parkin, North Range et Wisner.

Le 28 octobre 2019, la société a conclu une entente définitive aux termes de laquelle Lonmin a désigné Wallbridge comme exploitant de Loncan (note 12), qui détient 100 % de la propriété Denison et participe à la coentreprise Sudbury Camp et à la coentreprise North Range.

La société a accepté de suspendre, durant toute la période de validité de la convention d'exploitant, les exigences d'investissement prévues dans les conventions de coentreprise d'exploration et les conventions de modification ultérieures avec Loncan.

Si la convention d'exploitant est résiliée, les exigences d'investissement redeviennent applicables et la date maximale à laquelle les investissements doivent avoir été effectués en entier est la date tombant un an après la date de résiliation de la convention relative à la coentreprise North Range. Les exigences d'investissement sont énoncées ci-après :

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

9. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

h) Propriétés de Sudbury assujetties à des conventions de coentreprise d'exploration conclues avec Loncan (suite)

Coentreprise Sudbury Camp

Au total, neuf propriétés sont visées par la coentreprise Sudbury Camp. La société conserve une participation de 100 % dans chaque propriété jusqu'à ce qu'il y ait une ressource indiquée sur une propriété en particulier. À condition que Loncan ait respecté son engagement de dépenses minimales de 1 million de dollars américains par an, elle acquerra, à ce moment, une participation de 50 % dans la propriété en question. La participation de Loncan sera diluée dans la mesure où la société a contribué aux travaux sur une propriété. En tant que participant à une coentreprise, la société peut choisir de financer sa part proportionnelle des budgets de prospection approuvés afin d'accroître sa participation dans la propriété. En finançant une étude de faisabilité et en garantissant la part de financement de la société jusqu'à la production commerciale, Loncan peut augmenter sa participation dans une propriété à 65 %. Certaines des propriétés sont assujetties à des redevances calculées à la sortie de la fonderie variant de 1 % à 2 %, dont certaines comportent des clauses de rachat.

Coentreprise North Range concernant les propriétés North Range

Au total, 12 propriétés sont visées par la coentreprise North Range concernant les propriétés North Range. Loncan pourrait acquérir une participation pouvant atteindre 50 % en engageant des dépenses d'une somme équivalente à deux fois les dépenses de la société à l'égard de chacune des propriétés. Par la suite, Loncan peut acquérir une participation pouvant atteindre 65 % dans chacune des propriétés en engageant des dépenses supplémentaires. Loncan a acquis une participation de 65 % dans les propriétés Iron Mask, Foy North et Ministic. Quelques propriétés North Range sont assujetties à des redevances calculées à la sortie de la fonderie variant de 2 % à 3 %, dont certaines comportent des clauses de rachat.

Convention de modification de la coentreprise North Range concernant les propriétés Wisner

Loncan pourrait acquérir une participation de 50 % dans les cinq propriétés Wisner en finançant des coûts de prospection de 6 millions de dollars. Lors de l'acquisition des droits, Loncan aura l'option d'acquérir une participation supplémentaire de 15 % en s'engageant à financer les propriétés Wisner jusqu'à la réalisation d'une étude de faisabilité définitive. L'engagement restant de Loncan visant l'acquisition d'une participation de 50 % s'élevait à 1 124 073 \$ au 31 décembre 2021. Quelques propriétés Wisner sont assujetties à des redevances calculées à la sortie de la fonderie variant de 1 % à 5 %, dont certaines comportent des clauses de rachat.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

9. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

h) Propriétés de Sudbury assujetties à des conventions de coentreprise d'exploration conclues avec Loncan (suite)

Convention de modification de la coentreprise North Range concernant les propriétés Parkin

Loncan peut acquérir une participation initiale pouvant atteindre 50 % dans les quatre propriétés Parkin en effectuant des paiements et en finançant des dépenses globales d'au plus 11 083 000 \$. Les dépenses comprennent les paiements en trésorerie aux fins de l'acquisition de la participation d'Impala Platinum Holdings Limited dans les propriétés Parkin. L'engagement restant de Loncan visant l'acquisition d'une participation de 50 % dans les quatre propriétés Parkin se chiffrait à 4 986 257 \$ au 31 décembre 2021. Certaines des propriétés Parkin sont soumises à des redevances calculées à la sortie de la fonderie variant de 1,5 % à 5 %.

Convention relative à Impala Platinum Holdings Limited (« Impala »)

Sous réserve d'une convention d'option et de coentreprise conclue avec Impala relativement à ses propriétés Parkin, Impala a acquis une participation de 49,6 % et Wallbridge avait une participation de 50,4 % au 31 décembre 2014. La société a conclu un accord d'option avec Impala, avec prise d'effet le 31 décembre 2014, en vue d'acquérir la participation de 49,6 % d'Impala en effectuant des paiements en trésorerie échelonnés sur cinq ans. La société a effectué tous les paiements, sauf le dernier paiement au titre de l'option de 1 500 000 \$.

En mars 2021, la société et Impala ont convenu de reporter au 30 juin 2022 le dernier paiement au titre de l'option, la société devant verser un paiement de 100 000 \$ au plus tard le 30 juin 2021.

La société peut exercer cette option à son gré.

i) Autres propriétés situées à Sudbury

Au 31 décembre 2021, la société détenait des participations dans six autres biens de prospection situés dans la région de Sudbury, en Ontario, dont deux font l'objet de conventions de coentreprise conclues avec d'autres parties et sont assujettis à certaines redevances calculées à la sortie de la fonderie.

j) Autres propriétés situées en Ontario

Gargoyle, Goblin et Ghost, Ontario

La société a conclu une convention d'option visant l'acquisition d'une participation de 100 % dans la propriété Gargoyle, en Ontario. Elle a versé un paiement d'option de 40 000 \$ le 16 août 2020 et a émis 71 000 actions ordinaires d'une valeur de 66 740 \$ et a émis 106 500 actions ordinaires supplémentaires d'une valeur de 68 160 \$ le 16 août 2021. La société peut exercer l'option en versant un paiement en trésorerie final de 50 000 \$ d'ici le 16 août 2022. Si la société exerce l'option, la société accordera au vendeur une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 2 %, dont la moitié peut être rachetée par la société en tout temps pour 1 000 000 \$. La société dispose également d'un droit de premier refus à l'égard de la vente du droit à la redevance calculée à la sortie de la fonderie restant.

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX| **WM**

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

9. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

j) Autres propriétés situées en Ontario (suite)

Gargoyle, Goblin et Ghost, Ontario

Les propriétés Goblin et Ghost ne sont pas assujetties aux conditions de la convention visant Gargoyle et sont donc détenues à 100 % par la société et libres de droits à des redevances.

Au 31 décembre 2021, la société a enregistré une perte de valeur sur ces propriétés de 719 276 \$ par suite de la décision de la direction de ne pas engager d'autres dépenses à l'égard de ces propriétés. Le montant recouvrable des propriétés est de néant.

Propriété aurifère Northshore, Ontario

Le 22 juin 2020, la société a conclu une entente visant la vente de sa participation de 44 % dans la propriété aurifère Northshore, située en Ontario, qui en est à un stade avancé de prospection. Le 31 août 2020, la vente a été conclue pour une contrepartie totale de 1 055 000 \$ (un paiement en trésorerie de 255 000 \$ et un montant de 800 000 \$ en actions).

10. Immobilisations corporelles

Coût :

	Bâtiments, améliorations locatives et ponts	Véhicules, bâtiments du site et matériel	Bâtiments au titre de droits d'utilisation	Véhicules et matériel au titre de droits d'utilisation	Total
Solde au 31 décembre 2019	347 682 \$	1 939 839 \$	274 716 \$	1 292 746 \$	3 854 983 \$
Entrées	462 906	4 988 550	557 433	–	6 008 889
Reclassement des achats d'actifs au titre de droits d'utilisation	–	1 205 938	–	(1 205 938)	–
Sorties	–	(67 147)	(495 558)	–	(562 705)
Solde au 31 décembre 2020	810 588 \$	8 067 180 \$	336 591 \$	86 808 \$	9 301 167 \$
Entrées	–	3 574 974	–	–	3 574 974
Sorties	–	–	–	–	–
Solde au 31 décembre 2021	810 588 \$	11 642 154 \$	336 591 \$	86 808 \$	12 876 141 \$

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX| **WM**

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

10. Immobilisations corporelles (suite)

Cumul des amortissements :

	Bâtiments, améliorations locatives et ponts	Véhicules, bâtiments du site et matériel	Bâtiments au titre de droits d'utilisation	Véhicules et matériel au titre de droits d'utilisation	Total
Solde au 31 décembre 2019	171 611 \$	778 978 \$	73 256 \$	268 010 \$	1 291 855 \$
Amortissement	12 122	561 216	119 519	127 483	820 340
Reclassement des achats d'actifs au titre de droits d'utilisation	–	351 576	–	(351 576)	–
Sorties	–	(36 349)	(41 107)	–	(77 456)
Solde au 31 décembre 2020	183 733 \$	1 655 421 \$	151 668 \$	43 917 \$	2 034 739 \$
Amortissement	54 295	1 482 500	104 194	21 272	1 662 261
Sorties	–	–	–	–	–
Solde au 31 décembre 2021	238 028 \$	3 137 921 \$	255 862 \$	65 189 \$	3 697 000 \$

Valeurs comptables :

	Bâtiments, améliorations locatives et ponts	Véhicules, bâtiments du site et matériel	Bâtiments au titre de droits d'utilisation	Véhicules et matériel au titre de droits d'utilisation	Total
Au 31 décembre 2020	626 855 \$	6 411 759 \$	184 923 \$	42 891 \$	7 266 428 \$
Au 31 décembre 2021	572 560 \$	8 504 233 \$	80 729 \$	21 619 \$	9 179 141 \$

La société a inscrit à l'actif un amortissement de 1 488 621 \$ pour Fenelon Gold en 2021 (580 878 \$ en 2020).

11. Crédoeurs et charges à payer

	2021	2020
Créditeurs	10 550 466 \$	5 989 969 \$
Charges à payer	1 826 003	1 531 864
Impôt minier du Québec et autres passifs d'impôt	208 621	1 612 150
Passif au titre des salaires	740 313	595 067
	13 325 403 \$	9 729 050 \$

Au 31 décembre 2021, les crédoeurs et charges à payer comprennent des montants de 9 930 168 \$ (6 618 185 \$ au 31 décembre 2020) liés aux biens de prospection.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

12. Transactions entre parties liées

- a) La société avait conclu les transactions suivantes avec des parties liées :

	2021	2020
Loncan i)		
Recouvrement des coûts facturés à Loncan plus des honoraires de 10 %	(211 511) \$	(346 252) \$
William Day ii)		
Dépenses au titre du plan de fermeture et autres dépenses de Broken Hammer	7 995	111 288
Gemibra Media iii)		
Services liés aux médias sociaux	49 100	15 350

- i) La société détient une participation de 17,8 % dans Loncan (17,8 % en 2020), dont la valeur comptable s'établissait à 1 223 036 \$ au 31 décembre 2021 (1 228 719 \$ en 2020). Avec prise d'effet le 28 octobre 2019, la société a conclu une convention d'exploitant avec Loncan et reçoit des honoraires correspondant à 10 % des dépenses de prospection engagées par Loncan (note 9 h)). En outre, à compter de cette même date, un administrateur (trois administrateurs en 2020) de la société et William Day sont actionnaires minoritaires de Loncan et la société siège au conseil d'administration de Loncan. Au 31 décembre 2021, la société avait une créance de 156 486 \$ de Loncan (196 276 \$ en 2020). Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.
- ii) Shawn Day est membre du conseil d'administration et président de William Day, et il est devenu administrateur de la société en 2017. William Day a fourni les services mentionnés précédemment à la société. Au 31 décembre 2021, la société avait des créanciers de néant (6 924 \$ en 2020) à payer à William Day. Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

En contrepartie d'un prêt consenti à la société en 2016, qui a subséquemment été remboursé, la société a conclu un accord de coopération donnant à William Day un droit de soumission prioritaire, selon des modalités raisonnables sur le plan commercial, sur tous les contrats visant la construction d'installations de surface et les services de transport liés aux activités d'extraction.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

12. Transactions entre parties liées (suite)

iii) Un dirigeant de Gemibra Media est un membre de la famille proche de Marz Kord, président et chef de la direction, et administrateur de la société. Au 31 décembre 2021, la société avait une somme de 4 520 \$ (2 500 \$ en 2020) à payer à Gemibra Media. En octobre 2020, la société a conclu un contrat avec Gemibra Media visant la prestation de services liés aux médias sociaux au coût de 2 500 \$ par mois pour une durée de six mois. En mars 2021, la société a conclu deux contrats visant la prestation de services liés aux médias sociaux, au site Web et à la production vidéo pour un coût total de 4 000 \$ par mois pour une durée de dix mois. En janvier 2022, la société a conclu deux ententes visant la prestation de services liés aux médias sociaux, au site Web et à la production vidéo pour un coût total de 4 700 \$ par mois, pour une durée de douze mois. Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

b) Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau qui suit présente la rémunération des administrateurs, du président, du chef de la direction et du chef des finances de Wallbridge :

	2021	2020
Salaires et avantages sociaux ¹⁾	1 210 941 \$	1 165 702 \$
Rémunération fondée sur des actions ²⁾	698 528	521 888
	1 909 469 \$	1 687 590 \$

¹⁾ Les salaires et avantages sociaux et les jetons de présence sont inclus dans les charges générales et administratives à l'état du résultat net et du résultat global. Les jetons de présence comprennent des unités d'actions différées (« UAD ») totalisant 337 135 \$ attribuées au titre des honoraires pour 2021 (233 417 \$ en 2020).

²⁾ La rémunération fondée sur des actions est inscrite dans les charges générales et administratives à l'état du résultat net et du résultat global et se compose d'options sur actions.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

13. Passif au titre de la prime liée aux actions accréditives et engagement au titre des dépenses admissibles relatives aux actions accréditives

Solde au 31 décembre 2019	1 139 037 \$
Acquis de Balmoral au 22 mai 2020	293 799
Autres produits comptabilisés à mesure que les dépenses relatives aux actions accréditives sont engagées	(1 412 836)
Solde au 31 décembre 2020	20 000 \$
Prime comptabilisée dans le produit des actions accréditives	7 161 556
Autres produits comptabilisés à mesure que les dépenses relatives aux actions accréditives sont engagées	(7 181 556)
Solde au 31 décembre 2021	– \$

La société a engagé des dépenses avant le 31 décembre 2020 et a renoncé, en date du 31 décembre 2019, aux déductions fiscales afférentes à des frais d'exploration au Canada (« FEC ») admissibles totalisant 7 858 785 \$.

Dans le cadre de l'acquisition de Balmoral en 2020, la société a contracté une obligation d'engagement supplémentaire d'environ 5 045 000 \$, laquelle avait été remplie à hauteur d'environ 4 807 000 \$ en 2020 et le solde a été rempli en 2021.

Au 31 décembre 2021, la société a engagé des FEC admissibles de 20 010 230 \$ et a renoncé aux déductions fiscales afférentes à ces FEC. La société a comptabilisé des primes de 7 161 556 \$ en lien avec le financement par actions accréditives destinées à des organismes de bienfaisance réalisé en 2021 (néant en 2020). Elle estime la proportion du produit attribuable à la prime liée aux actions accréditives comme étant l'excédent du prix de souscription sur la valeur de marché des actions et comptabilise cette valeur comme un passif au moment de l'émission des actions.

À mesure que les dépenses admissibles sont engagées, la société comptabilise une réduction proportionnelle du passif lié aux primes accréditives à titre d'autres produits dans les états du résultat net et du résultat global. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, une réduction de 7 181 556 \$ (1 412 836 \$ en 2020) du passif lié aux actions accréditives a été comptabilisée dans les autres produits.

14. Provision au titre du plan de fermeture

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Mine Broken Hammer	2 004 259 \$	2 554 129 \$
Propriété aurifère Fenelon	1 089 860	1 089 860
Propriété Martinière	100 000	100 000
Provision au titre du plan de fermeture	3 194 119 \$	3 743 989 \$

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

14. Provision au titre du plan de fermeture (suite)

Le tableau suivant présente un rapprochement de la provision comptabilisée au titre du plan de fermeture :

	2021	2020
Provision au titre du plan de fermeture à l'ouverture de l'exercice	3 743 989 \$	2 688 759 \$
Modification de l'estimation - Broken Hammer	–	2 676 646
Provision pour la remise en état de la propriété Martinière découlant de l'acquisition de Balmoral	–	100 000
Dépenses liées au plan de fermeture de Broken Hammer	(549 870)	(1 721 416)
Provision au titre des plans de fermeture à la clôture de l'exercice	3 194 119 \$	3 743 989 \$
Portion courante	(575 843)	(787 277)
Provision au titre du plan de fermeture, à long terme	2 618 276 \$	2 956 712 \$

Les estimations initiales de la société sont fondées sur des études indépendantes ou des ententes conclues avec l'organisme gouvernemental respectif à l'égard de chaque projet en utilisant les normes et techniques de remise en état actuelles. Les modifications ultérieures du plan de fermeture sont fondées sur les meilleures estimations de la direction concernant les exigences et une étude indépendante au 31 décembre 2020. La société a déterminé que l'incidence de l'actualisation des dépenses de fermeture futures aux 31 décembre 2021 et 2020 est négligeable et, par conséquent, aucun taux d'actualisation n'a été appliqué pour déterminer la provision au titre de la fermeture. La mine Broken Hammer est inactive depuis 2015 et les activités liées au plan de fermeture sont en cours. Le solde à long terme de 1 428 416 \$ au titre du projet Broken Hammer devrait être engagé entre 2023 et 2033, le solde de 1 089 860 \$ au titre de la propriété aurifère Fenelon devrait être engagé entre 2024 et 2029 et le solde de 100 000 \$ au titre de la propriété Martinière devrait être engagé en 2023. Le passif lié au plan de fermeture de Fenelon Gold est fondé sur le plan de fermeture actuel, lequel pourrait devoir être modifié en fonction des activités futures menées sur la propriété.

Le 12 août 2021, le plan de fermeture révisé de la société visant Fenelon a été approuvé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (le « MERN »). Le plan de fermeture révisé tient compte d'ajouts au titre de perturbations futures qui n'étaient pas encore survenues au 31 décembre 2021. Maintenant que son plan de fermeture a été approuvé, la société a augmenté la garantie financière donnée au MERN, de sorte qu'elle passe de 1 089 960 \$ à 2 908 600 \$, et elle haussera la provision relative au plan de fermeture lorsque les perturbations seront survenues.

Au 31 décembre 2021, la société avait des lettres de crédit renouvelables d'un an, garanties par la trésorerie et les équivalents de trésorerie, de 3 259 845 \$ (1 441 105 \$ au 31 décembre 2020) à l'appui des plans de fermeture.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

15. Impôt

a) Charge d'impôt

L'impôt sur le résultat diffère du montant qui serait calculé en appliquant le taux d'impôt prévu par la loi combiné fédéral-provincial de 26,5 % (26,5 % en 2020). Le tableau qui suit présente le rapprochement entre le taux d'impôt prévu par la loi et le taux d'impôt effectif :

	2021	2020
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	298 484 \$	(15 775 282) \$
Charge (recouvrement) d'impôt attendu au taux prévu par la loi	79 000	(4 180 000)
Augmentation (diminution) de la provision attribuable à ce qui suit :		
Renonciation aux déductions relatives aux dépenses de prospection	8 504 000	5 307 000
Autres écarts permanents	483 000	177 000
Pertes de valeur d'actifs de prospection et d'évaluation non déductibles	–	2 429 000
Ajustement des exercices antérieurs	843 000	–
Bénéfice non imposable sur les actions accréditives	(1 903 000)	(374 000)
Variation des actifs d'impôt différé non comptabilisés	(538 000)	(819 000)
Déductibilité future de l'impôt minier différé et minimal	(1 562 000)	(1 081 000)
Attributs utilisés pour réclamer un crédit d'impôt	2 286 000	2 620 000
Charge d'impôt différé	8 192 000 \$	4 079 000 \$

b) Le tableau qui suit présente les composantes des actifs et passifs d'impôt différé :

	2021	2020
Actifs de prospection et d'évaluation	(28 445 000) \$	(15 258 000) \$
Immobilisations corporelles	(397 000)	(544 000)
Pertes autres qu'en capital	10 893 000	6 940 000
Frais de financement différés et autres coûts	1 339 000	1 477 000
Impôt minier différé et minimal	3 252 000	1 793 000
Passif d'impôt différé	(13 358 000) \$	(5 592 000) \$

La société dispose de pertes autres qu'en capital d'environ 69 476 000 \$ qui expireront entre 2027 et 2041 si elles ne sont pas utilisées.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

15. Impôt (suite)

c) Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre des différences temporaires déductibles indiquées ci-dessous puisqu'il est peu probable qu'il existe un bénéfice imposable futur à l'égard duquel la société pourra imputer ces avantages fiscaux :

	2021	2020
Pertes en capital	10 020 384 \$	9 810 771 \$
Pertes autres qu'en capital	–	2 225 530
Provision au titre du plan de fermeture	1 089 860	1 139 860
Perte latente sur les titres négociables	71 608	–

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX| **WM**

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

16. Capitaux propres

a) Transactions portant sur le capital social

	Nombre d'actions	Capital social
Solde au 31 décembre 2019	586 997 997	149 440 804 \$
Actions émises à l'acquisition d'un actif de prospection i)	3 000 000	1 320 000
Actions émises au titre du paiement de l'option d'un actif de prospection ii)	71 000	66 740
Actions émises en faveur des actionnaires de Balmoral lors de l'acquisition iii)	130 556 944	151 446 055
Actions émises à la conversion d'unités d'actions différées iv)	996 464	812 313
Actions émises à l'exercice de bons de souscription v)	7 944 388	6 234 832
Actions émises à l'exercice d'options sur actions vi)	3 568 423	2 950 575
Appel public à l'épargne – actions, octobre 2020 vii)	55 500 000	63 825 000
Frais d'émission attribuables aux actions vii)	–	(2 617 194)
Solde au 31 décembre 2020 (note 2 b))	788 635 216	373 479 125 \$
Actions émises à l'exercice de bons de souscription viii)	3 585 938	4 148 156
Actions émises à l'exercice d'options sur actions ix)	475 000	83 860
Appel public à l'épargne par voie de prise ferme – actions accréditatives x)	21 063 400	20 010 230
Coûts d'émission attribués aux actions, déduction faite de l'incidence fiscale x)	–	(1 179 517)
Prime liée aux actions accréditatives x)	–	(7 161 556)
Actions émises à la conversion d'unités d'actions différées xi)	4 249 837	2 083 810
Actions émises à l'option de paiement d'un actif de prospection xii)	106 500	68 160
Solde au 31 décembre 2021	818 115 891	391 532 268 \$

- i) Le 17 mars 2020, 3 000 000 d'actions ordinaires ont été émises aux fins de l'acquisition d'un actif de prospection, soit Beschefer (note 9 g)). La valeur des actions ordinaires émises, soit 1 320 000 \$, est incluse dans le capital social.
- ii) Le 16 août 2020, 71 000 actions ordinaires ont été émises aux termes d'une convention d'option visant l'acquisition d'un actif de prospection, soit Gargoyle (note 9 j)). La valeur des actions ordinaires émises, soit 66 740 \$, est incluse dans le capital social.
- iii) Le 22 mai 2020, 130 556 944 actions ordinaires ont été émises en faveur des actionnaires de Balmoral lors de l'acquisition par la société de la totalité des actions en circulation de Balmoral (note 8). La valeur des actions émises, soit 151 446 055 \$, est incluse dans le capital social.
- iv) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, 996 464 actions ordinaires ont été émises à la conversion d'unités d'actions différées par un administrateur à la retraite.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

16. Capitaux propres (suite)

a) Transactions portant sur le capital social (suite)

- v) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, 7 944 388 actions ordinaires ont été émises à l'exercice de bons de souscription au prix d'exercice moyen de 0,57 \$, pour un produit total de 4 503 576 \$. La valeur des bons de souscription exercés, soit 1 731 256 \$, est incluse dans le capital social.
- vi) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, 3 568 423 actions ordinaires ont été émises à l'exercice d'options sur actions au prix d'exercice moyen de 0,34 \$, pour un produit total de 1 200 428 \$. La valeur des options sur actions exercées, soit 1 750 147 \$, est incluse dans le capital social.
- vii) Le 2 octobre 2020, la société a clos un appel public à l'épargne par l'émission d'un nombre total de 55 500 000 actions ordinaires de la société au prix de 1,15 \$ chacune pour un produit brut de 63 825 000 \$ (« le placement »), compte tenu de l'exercice partiel de l'option de surallocation par les preneurs fermes.

Dans le cadre du placement, Kirkland a acquis 20 000 000 d'actions ordinaires, portant sa participation dans la société à environ 9,9 % (sur une base non diluée) conformément aux droits de non-dilution accordés à Kirkland par la société aux termes d'une convention de participation conclue entre la société et Kirkland et datée du 6 décembre 2019.

Une commission en trésorerie correspondant à 5 % du produit brut du placement, compte non tenu de la participation de Kirkland Lake, a été versée aux preneurs fermes. Les frais d'émission engagés ont totalisé 2 617 194 \$. Le produit net du placement s'est chiffré à 61 207 806 \$ et est affecté à la poursuite de l'avancement du projet aurifère Fenelon et aux fins générales de la société.

- viii) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, 3 585 938 actions ordinaires ont été émises à l'exercice de bons de souscription à un prix d'exercice moyen de 0,42 \$, pour un produit total s'élevant à 1 515 185 \$. La valeur des bons de souscription exercés, soit 2 632 971 \$, est incluse dans le capital social.
- ix) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, 475 000 actions ordinaires ont été émises à l'exercice d'options d'achat d'actions, à un prix d'exercice moyen de 0,11 \$, pour un produit total de 52 374 \$. La valeur des options d'achat d'actions exercées, soit 31 486 \$, est incluse dans le capital social.
- x) Le 15 avril 2021, la société a réalisé un appel public à l'épargne par voie de prise ferme par l'émission d'un nombre total de 21 063 400 actions ordinaires accréditatives destinées à des organismes de bienfaisance de la société au prix de 0,95 \$ chacune (le « prix d'offre ») pour un produit brut de 20 010 230 \$ revenant à la société, compte tenu de l'exercice intégral de l'option de surallocation par les preneurs fermes pour l'acquisition de 2 747 400 actions accréditatives destinées à des organismes de bienfaisance additionnelles au prix d'offre. Les actions accréditatives destinées à des organismes de bienfaisance ont été émises et vendues aux termes d'une convention de prise ferme intervenue en date du 31 mars 2021. Une commission en trésorerie de 5,5 % du produit brut du placement a été versée aux preneurs fermes.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

16. Capitaux propres (suite)

a) Transactions portant sur le capital social (suite)

Dans le cadre du placement, Kirkland était l'un des acheteurs secondaires et a acquis 2 085 277 actions ordinaires pour maintenir sa participation dans la société à environ 9,9 % (compte non tenu de la dilution) conformément aux droits sans effet de dilution conférés à Kirkland par la société aux termes d'une convention de participation intervenue entre la société et Kirkland en date du 6 décembre 2019. Dans le cadre du placement, les actions accréditatives destinées à des organismes de bienfaisance ont été offertes au moyen d'un prospectus simplifié daté du 12 avril 2021 et déposé dans chacune des provinces du Canada.

La société a comptabilisé une prime liée aux actions accréditatives et un passif différé correspondant de 7 161 556 \$ (note 13). Les frais d'émission d'actions de 1 605 517 \$ liés à l'appel public à l'épargne ont été portés en réduction du capital social, déduction faite de l'incidence fiscale de 426 000 \$.

- xi) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, 4 249 837 actions ordinaires ont été émises à la conversion d'unités d'actions différées par des administrateurs à la retraite. La valeur des actions émises, soit 2 083 810 \$, est incluse dans le capital social.
- xii) Le 16 août 2021, 106 500 actions ordinaires ont été émises aux termes d'une convention d'option visant l'acquisition d'un actif de prospection faisant partie des autres propriétés situées en Ontario. La valeur des actions ordinaires émises de 68 160 \$ est incluse dans le capital social.

b) Régime de rémunération fondée sur des actions

La société dispose d'un régime omnibus de rémunération fondée sur des actions dans le cadre duquel elle peut attribuer des unités d'actions restreintes, des unités d'actions différées et des options sur actions. En vertu du régime, tout administrateur non-salarié, dirigeant, employé ou consultant peut recevoir des attributions. Aucun règlement en trésorerie ne sera effectué dans le cadre de ce régime, car le règlement se fera uniquement en actions ordinaires. Le nombre d'actions ordinaires disponibles aux fins d'émission ne peut excéder 10 % des actions ordinaires émises et en circulation. En outre, le nombre d'actions ordinaires émises et pouvant être émises en faveur d'initiés au cours d'une période de un an ne peut excéder 10 % des actions ordinaires émises et en circulation et le nombre d'actions ordinaires émises et pouvant être émises en faveur d'un même initié au cours d'une période de un an ne peut dépasser 5 % des actions ordinaires émises et en circulation. Au 31 décembre 2021, le nombre d'actions ordinaires réservées pour émission dans le cadre du régime omnibus de rémunération fondée sur des actions était de 1 715 072, ce qui représentait 0,21 % des actions émises et en circulation.

16. Capitaux propres (suite)

- b) Régime de rémunération fondée sur des actions (suite)
 - i) Des unités d'actions restreintes (« UAR ») peuvent être attribuées aux participants et sont fondées sur des critères de rendement individuel et de rendement global de la société. Le comité de rémunération et des ressources humaines détermine le calendrier d'acquisition des droits au moment de l'attribution. Le règlement des UAR en faveur du participant sera effectué au plus tard trois ans après l'année d'attribution des UAR. Une UAR est automatiquement convertie en une action ordinaire au moment de l'acquisition des droits, sans contrepartie supplémentaire. Les UAR sont réglées en actions et sont évaluées à leur juste valeur en fonction de la valeur de marché des actions à la date d'attribution. La charge de rémunération de la société est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits en fonction du nombre d'unités dont les droits, selon les attentes, deviendront acquis. La direction estime le nombre d'attributions dont les droits sont susceptibles de devenir acquis lors de l'attribution et chaque date de clôture jusqu'à la date d'acquisition. Le taux de renonciation estimé est ajusté en fonction des renonciations réelles au cours de la période. Les actions sont nouvellement émises lors du règlement des UAR. Aucune UAR n'a été émise en 2021 ni en 2020.
 - ii) Les unités d'actions différées (« UAD ») peuvent être utilisées pour le paiement partiel des jetons de présence aux administrateurs non-salariés. Une UAD est une action notionnelle dont la valeur est équivalente à celle d'une action ordinaire. Les administrateurs peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leur rémunération d'administration sous la forme d'UAD, avec le consentement de la société. Le règlement des UAD en faveur des administrateurs est effectué lorsque ces derniers quittent le conseil. Les UAD sont réglées en actions et sont évaluées à leur juste valeur en fonction de la valeur de marché des actions à la date d'attribution.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

16. Capitaux propres (suite)

b) Régime de rémunération fondée sur des actions (suite)

Le tableau qui suit présente un sommaire des UAD de la société :

	2021	2020
UAD	Nombre	Nombre
En cours à l'ouverture de l'exercice	6 420 004	7 211 107
Attribuées pour règlement des jetons de présence de l'exercice précédent	77 924	29 794
Attribuées pour règlement des jetons de présence de l'exercice considéré	471 727	175 567
Exercées	(4 249 837)	(996 464)
En cours à la clôture de l'exercice	2 719 818	6 420 004

En 2021, un nombre total de 77 924 UAD (29 794 en 2020) ont été attribuées à des administrateurs de la société en guise de règlement des jetons de présence de 60 625 \$ (27 500 \$ en 2020) à payer pour 2020. En 2022, un nombre total de 219 791 UAS ont été attribuées aux administrateurs de la société en guise de règlement des jetons de présence de 85 719 \$ à payer pour 2021.

- iii) Des options sur actions peuvent être attribuées aux participants du régime. Le comité de rémunération et des ressources humaines détermine le prix d'exercice, la période d'acquisition et les droits d'exercice pour chaque option sur actions attribuée. Le prix d'exercice des options attribuées dans le cadre du régime ne doit pas être inférieur au cours de clôture de ces actions, tel qu'il a été affiché à la TSX le dernier jour ouvrable précédant la date de l'attribution. Par ailleurs, le prix d'exercice ne doit pas être inférieur au cours moyen pondéré des actions sur cinq jours pour les cinq derniers jours où les actions ont été négociées à la TSX avant la date d'attribution.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

16. Capitaux propres (suite)

b) Régime de rémunération fondée sur des actions (suite)

Le tableau qui suit présente un sommaire des options sur actions de la société :

Options sur actions	2021		2020	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré
En cours à l'ouverture de l'exercice	9 519 724	0,59 \$	4 855 000	0,165 \$
Options sur actions de remplacement	–	–	6 871 647	0,70 \$
Attribuées	4 930 012	0,64 \$	1 423 000	0,92 \$
Annulées	(45 700)	0,64 \$	(12 000)	0,93 \$
Arrivées à échéance sans avoir été exercées	(1 283 600)	0,92 \$	(49 500)	0,343 \$
Exercées	(475 000)	0,11 \$	(3 568 423)	0,34 \$
En cours à la clôture de l'exercice	12 645 436	0,59 \$	9 519 724	0,588 \$

Au 31 décembre 2021, 8 255 724 options sur actions pouvaient être exercées. Le prix d'exercice moyen pondéré des options pouvant être exercées s'établissait à 0,57 \$ l'action au 31 décembre 2021 (8 820 224 options pouvant être exercées à un prix d'exercice moyen pondéré 0,56 \$ l'action au 31 décembre 2020). La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options sur actions en cours est de 3,51 ans (2,83 ans au 31 décembre 2020).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, une charge de 772 902 \$ (618 360 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2020) au titre des options sur actions a été comptabilisée dans la rémunération fondée sur des actions et une tranche de 173 894 \$ (122 269 \$ au 31 décembre 2020) a été incorporée au coût des actifs de prospection et d'évaluation.

Le 11 mai 2020, 1 323 000 options sur actions arrivant à échéance le 11 mai 2025 ont été attribuées au prix d'exercice de 0,93 \$. Les droits rattachés à 661 500 de ces options ont été acquis immédiatement et les droits rattachés à 661 500 de ces options sont devenus acquis le 11 mai 2021.

Lors de la démission d'employés au cours de l'exercice 2020, 12 000 options sur actions ont été annulées, car les droits qui y étaient rattachés n'étaient pas acquis, et 49 500 options sur actions ont expiré, sans avoir été exercées.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

16. Capitaux propres (suite)

b) Régime de rémunération fondée sur des actions (suite)

Le 22 mai 2020, les options sur actions en cours de Balmoral ont fait l'objet d'un ajustement conformément à leurs modalités et au ratio d'échange, de sorte que 6 871 647 options de Wallbridge ont été réservées aux fins d'exercice. La juste valeur des options sur actions dont les droits étaient acquis s'élevait à 5 021 418 \$ (note 8). Lors de la réévaluation des options sur actions en date au 22 mai 2020, la société a comptabilisé une charge de 203 480 \$ liée aux options sur actions, dont la valeur est passée lors à 5 224 898 \$. La juste valeur des options sur actions a été calculée à l'aide du modèle d'évaluation des options Black-Scholes, à partir des hypothèses et des données d'entrée moyennes pondérées suivantes : i) durée prévue de 2,4 ans, ii) volatilité moyenne pondérée attendue de 102,6 %, iii) taux d'intérêt sans risque de 0,29 % et iv) cours de l'action de 1,16 \$.

Le 12 décembre 2020, 100 000 options sur actions arrivant à échéance le 12 décembre 2025 ont été attribuées au prix d'exercice de 0,77 \$. Les droits rattachés à 50 000 de ces options ont été acquis immédiatement et les droits rattachés à 50 000 de ces options deviendront acquis le 12 décembre 2021.

Le 19 mars 2021, 4 294 200 options sur actions ont été attribuées au prix d'exercice de 0,64 \$. Le 12 mai 2021, au départ à la retraite de deux administrateurs, les droits rattachés à 494 600 des options attribuées ont été acquis immédiatement le jour même; ces options arriveront à échéance le 12 mai 2022. Les 3 799 600 options sur actions restantes aux termes de cette attribution arriveront à échéance le 19 mars 2028 et les droits s'y rattachant seront acquis en tranches égales sur une période de trois ans à compter du 19 mars 2022. Lors de la démission d'employés au cours de l'exercice, 45 700 options sur actions ont été annulées, car les droits qui y étaient rattachés n'étaient pas acquis.

Le 15 juin 2021, 280 312 options sur actions arrivant à échéance le 15 juin 2028 ont été attribuées au prix d'exercice de 0,61 \$. Les droits se rattachant à ces options sur actions seront acquis en tranches égales sur une période de trois ans à compter du 15 juin 2022.

Le 1^{er} septembre 2021, 240 200 options sur actions arrivant à échéance le 1^{er} septembre 2028 ont été attribuées au prix d'exercice de 0,60 \$. Les droits se rattachant à ces options sur actions seront acquis en tranches égales sur une période de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le 13 septembre 2021, 115 300 options sur actions arrivant à échéance le 13 septembre 2028 ont été attribuées au prix d'exercice de 0,61 \$. Les droits se rattachant à ces options sur actions seront acquis en tranches égales sur une période de trois ans à compter du 13 septembre 2022.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

16. Capitaux propres (suite)

b) Régime de rémunération fondée sur des actions (suite)

La juste valeur des options sur actions attribuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 a été estimée à 1 607 387 \$ (832 000 \$ en 2020) soit 0,33 \$ par action ordinaire (0,585 \$ par action ordinaire pour 2020), à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes.

Les hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation sont les suivantes :

	2021	2020
Taux d'intérêt sans risque estimé	De 0,54 % à 0,58 %	De 0,29 % à 0,31 %
Durée de vie attendue	3,2 ans	De 3,2 à 3,5 ans
Volatilité attendue*	De 81,2 % à 85,3 %	De 87,9 % à 94,9 %
Dividendes attendus	néant	néant
Taux de renonciation*	De 3,2 % à 3,3 %	3,3 %

* La volatilité attendue utilisée a été établie selon la volatilité historique du cours de l'action de la société sur une période équivalente à la durée de vie attendue des options avant leur date d'attribution. Le taux de renonciation est fondé sur le taux historique de renonciation au moment de l'attribution des options sur actions.

Le tableau qui suit présente un sommaire des options sur actions en cours au 31 décembre 2021 :

Prix d'exercice	Nombre	Exercibles	Date d'expiration
1,100 \$	1 269 124	1 269 124	2 mars 2022
0,640 \$	494 600	494 600	12 mai 2022
0,085 \$	30 000	30 000	5 juin 2022
0,075 \$	100 000	100 000	9 novembre 2022
0,075 \$	450 000	450 000	5 juillet 2023
0,250 \$	191 700	191 700	7 septembre 2023
0,165 \$	400 000	400 000	7 décembre 2023
0,155 \$	1 275 000	1 275 000	3 janvier 2024
0,175 \$	200 000	200 000	28 janvier 2024
0,250 \$	624 800	624 800	12 avril 2024
0,420 \$	200 000	200 000	21 juillet 2024
0,785 \$	200 000	200 000	9 décembre 2024
0,660 \$	1 597 500	1 597 500	30 janvier 2025
0,930 \$	1 123 000	1 123 000	11 mai 2025
0,770 \$	100 000	100 000	12 décembre 2025
0,640 \$	3 753 900	–	19 mars 2028
0,610 \$	280 312	–	15 juin 2028
0,600 \$	240 200	–	1 ^{er} septembre 2028
0,610 \$	115 300	–	13 septembre 2028
Options en cours	12 645 436	8 255 724	

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

16. Capitaux propres (suite)

c) Bons de souscription d'actions

Chaque bon de souscription donne à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire.

Le tableau qui suit présente les actions réservées par la société aux fins d'émission au 31 décembre 2021 :

Bons de souscription	2021		2020	
	Nombre	Prix moyen	Nombre	Prix moyen
En cours à l'ouverture de la période	4 088 423	0,49 \$	6 591 591	0,60 \$
Émis	–	–	500 000	1,00 \$
Bons de souscription de remplacement (note 8)	–	–	4 941 220	0,40 \$
Arrivés à échéance sans avoir été exercés	(2 485)	0,43 \$	–	–
Exercés	(3 585 938)	0,35 \$	(7 944 388)	0,56 \$
En cours à la clôture de la période	500 000	1,00 \$	4 088 423	0,49 \$

Aucun bon de souscription n'a été émis au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021. La juste valeur des bons de souscription émis en 2020 a été estimée à 129 500 \$, soit 0,259 \$ par bon de souscription, à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes, à partir des hypothèses suivantes :

	2020
Taux d'intérêt sans risque estimé	0,93 %
Durée de vie attendue	5 ans
Volatilité attendue*	94,6 %
Dividendes attendus	néant

* La volatilité attendue utilisée a été établie selon la volatilité historique du cours de l'action de la société sur une période équivalente à la durée de vie attendue des bons de souscription avant leur date d'attribution.

Il y a 500 000 bons de souscription en cours et pouvant être exercés au 31 décembre 2021, dont le prix d'exercice est de 1,00 \$ et dont l'échéance est le 17 mars 2025.

17. Engagements et éventualités

- a) Les activités de la société sont assujetties à la réglementation en matière d'environnement (notamment les études d'impact environnemental et les permis) de chacun des territoires où se trouvent ses biens miniers. Cette réglementation porte sur une grande variété de sujets, dont la prévention des déchets, la pollution, la protection de l'environnement, les relations de travail et la sécurité des travailleurs. Aux termes de cette réglementation, la société pourrait aussi devoir assumer des coûts de dépollution et une responsabilité à l'égard des substances toxiques ou dangereuses qui pourraient exister sur ses propriétés, en surface ou sous terre, ou qui pourraient être produites dans le cadre de ses activités d'exploitation. Selon toute vraisemblance, les lois environnementales et les exigences liées aux permis évolueront de manière à exiger des normes et une application plus rigoureuses. Cela pourrait notamment comporter des amendes et des pénalités plus élevées en cas de non-respect, des évaluations environnementales plus strictes des projets proposés et un degré de responsabilité plus élevé pour les sociétés, leurs administrateurs et leurs employés.

La société n'a pas connaissance d'avoir l'obligation de constituer de provision au titre de ces coûts, et elle est incapable de déterminer l'incidence que pourraient avoir sur sa situation financière, le cas échéant, les lois et règlements en matière d'environnement susceptibles d'être adoptés ultérieurement en raison de l'incertitude entourant la forme que pourraient prendre ces lois et règlements.

- b) À l'occasion, la société peut être visée par des réclamations fondées ou non en droit. Ces réclamations, qui ne seront pas nécessairement officielles au départ, peuvent aboutir à un règlement commercial ou évoluer vers un processus de résolution des différends plus officiel. Les causes d'éventuelles réclamations ne sauraient être connues et pourraient notamment comprendre les activités commerciales, la législation en matière d'environnement, la volatilité du cours de l'action ou le non-respect des obligations d'information. Les frais de défense et de règlement pourraient être importants, même dans le cas des réclamations non fondées en droit. Étant donné l'incertitude qui caractérise les litiges et le processus de résolution des différends, rien ne garantit que le règlement d'une action en justice ou d'un différend en particulier n'aura pas une incidence négative importante sur les flux de trésorerie, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la société dans l'avenir.

La direction détermine quand la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie future de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation, à condition qu'une estimation raisonnable du montant de l'obligation puisse être établie. Les provisions pour les réclamations en droit, les contrats déficitaires et les engagements sont comptabilisées selon les meilleures estimations des dépenses qui seront nécessaires pour éteindre l'obligation de la société. Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses qui seront nécessaires pour éteindre l'obligation.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

17. Engagements et éventualités (suite)

- c) La société s'est engagée à verser au plus 1 500 000 \$ pour la réfection de la route facilitant l'accès à la faille géologique Sunday Lake située près de Matagami, au Québec. Le coût total du projet de réfection de la route est estimé à 6 500 000 \$; le gouvernement du Québec paiera le reste de la facture.
- d) En décembre 2020, la société a signé une entente avec l'Université McGill visant le parrainage d'un projet de recherche sur le district aurifère de Detour-Fenelon, pour un montant de 240 000 \$ qui est payable à raison de 60 000 \$ par année pendant quatre ans. Le premier paiement a été effectué en janvier 2021 et le deuxième, en décembre 2021.
- e) En décembre 2021, la société a résilié une entente conclue avec un fournisseur, avec prise d'effet le 14 janvier 2022. La société a comptabilisé une provision de 854 376 \$ en lien avec les coûts afférents à la résiliation du contrat au 31 décembre 2021.

18. Événements postérieurs à la date de clôture

Appel public à l'épargne par voie de prise ferme

Le 24 février 2022, la société a réalisé un appel public à l'épargne par voie de prise ferme par l'émission d'un nombre total de 27 300 000 d'actions ordinaires accréditatives destinées à des organismes de bienfaisance de la société au prix de 0,55 \$ chacune (le « prix d'offre ») pour un produit brut de 15 015 000 \$ revenant à la société. Les actions accréditatives destinées à des organismes de bienfaisance ont été émises et vendues conformément aux termes d'une entente de prise ferme datée du 8 février 2022. Une commission en trésorerie correspondant à 6 % du produit brut du placement a été versée aux preneurs fermes.

Dans le cadre du placement, Kirkland était l'un des acheteurs secondaires et a acquis 6 362 519 actions ordinaires pour maintenir sa participation dans la société à environ 9,9 % (compte non tenu de la dilution) conformément aux droits sans effet de dilution conférés à Kirkland par la société aux termes d'une convention de participation intervenue entre la société et Kirkland datée du 6 décembre 2019. William Day Holdings Limited a également participé comme acheteur secondaire et a acquis 1 612 903 actions ordinaires de la société.

Dans le cadre du placement, les actions accréditatives destinées à des organismes de bienfaisance ont été offertes au moyen d'un prospectus simplifié daté du 18 février 2022 et déposé dans chacune des provinces du Canada.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

18. Événements postérieurs à la date de clôture (suite)

Appel public à l'épargne par voie de prise ferme (suite)

Les actions accréditatives destinées à des organismes de bienfaisance seront admissibles à titre d'« action accréditative » au sens du paragraphe 66(15) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, à l'égard des souscripteurs admissibles résidents du Québec, de l'article 359.1 de la *Loi sur les impôts* (Québec). Le produit brut de la vente des actions accréditatives destinées à des organismes de bienfaisance sera utilisé pour soutenir le programme d'exploration de la société en 2022 à la propriété aurifère Detour-Fenelon de la société, et ces dépenses seront qualifiées de « frais d'exploration au Canada » et de « dépenses minières déterminées » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La société renoncera à ces frais d'exploration au Canada avec prise d'effet au plus tard le 31 décembre 2022.

Placement privé

Le 24 février 2022, la société a réalisé un placement privé sans courtier visant 24 611 351 actions ordinaires accréditatives au sens de la loi nationale (les « actions accréditatives nationales ») et 12 357 000 actions ordinaires accréditatives au sens de la loi québécoise (les « actions accréditatives québécoises ») pour un produit brut global de 14 172 570 \$. Les actions accréditatives nationales ont été émises au prix de 0,37 \$ chacune et les actions accréditatives québécoises, au prix de 0,41 \$ chacune. Dans le cadre du placement privé, la société a payé une commission d'intermédiaire en trésorerie de 4 %.

Chaque action accréditative nationale et chaque action accréditative québécoise sera admissible à titre d'« action accréditative » au sens du paragraphe 66(15) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, à l'égard des souscripteurs admissibles résidents du Québec, de l'article 359.1 de la *Loi sur les impôts* (Québec). Le produit brut de la vente des actions accréditatives sera utilisé pour soutenir le programme d'exploration de la société en 2022 à la propriété aurifère Detour-Fenelon de la société, et ces dépenses seront qualifiées de « frais d'exploration au Canada » et de « dépenses minières déterminées » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La société renoncera à ces frais d'exploration au Canada avec prise d'effet au plus tard le 31 décembre 2022.